



**LEÇONS TIRÉES DES PROJETS FINANCÉS GRÂCE À
L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE
1998/99 à 2002/03**

Septembre 2004

**Division de l'évaluation
Section de l'intégration et de la coordination de la politique**



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
1. CONTEXTE	1
2. PROJETS FINANCÉS	3
3. OBJET DE L'ÉTUDE – ANALYSE RÉTROSPECTIVE.....	5
4. MÉTHODES	7
5. RESSOURCES DES PROJETS	13
6. PARTENAIRES DES PROJETS	15
7. RÉSULTATS DES PROJETS.....	19
8. ÉTAT DES PROJETS.....	21
9. PARTAGE ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES.....	25
10. CONTRIBUTIONS À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE	29
11. ENSEIGNEMENTS - INCIDENCES SUR L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES DE L'ILVF DU MJ.....	33
ANNEXE A : Examen des dossiers du ministère de la Justice du Canada, Initiative de lutte contre la violence familiale, Financement de projets 1997/98- 2002/03	39
ANNEXE B : Profils des projets choisis, 1998/99-2002/03.....	49

Division de l'évaluation

SOMMAIRE

1. Contexte et objet de l'étude

En 1988, le ministère de la Justice du Canada (ci-après MJ) a joint ses efforts à ceux d'autres ministères fédéraux afin d'établir l'Initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale (ci-après ILVF), action fédérale permanente visant à réduire la violence familiale au Canada. Entre 1998-1999 et 2002-2003, la composante de l'ILVFdu MJ a financé environ 70 projets, qui ont abordé une variété de questions touchant la violence familiale, de différents points de vue. La majorité de ces projets comportaient les actions suivantes :

- créer des outils, des modèles et des stratégies,
- élaborer et mettre en œuvre des ateliers et de la formation,
- élaborer ou réviser des documents pédagogiques et de vulgarisation,
- effectuer des recherches sur des aspects précis de la violence familiale.

Quand les promoteurs de projet rendent compte à la fin du financement du projet, il est souvent trop tôt pour se faire une idée complète de l'incidence du projet ; cette incidence ne se dégagera peut-être qu'un certain temps après que le projet lui-même aura pris fin. La présente étude a visé à analyser en rétrospective une sélection de projets ayant reçu des crédits de l'ILVF DU MJ, afin de déterminer si le projet s'était poursuivi de quelque façon – et si oui, la nature des incidences ou des résultats supplémentaires. Elle était aussi destinée à recueillir les enseignements de la base, susceptibles de faciliter des améliorations pour élaborer des orientations et concevoir des programmes.

2. Méthodes

On a sélectionné et étudié vingt (20) dossiers de projet à partir d'un ensemble qui reflétait les types de projet financés par l'ILVFdu MJ pendant la durée de l'étude. Cet ensemble a été sélectionné à partir d'un échantillon de projets de vulgarisation et d'information générales et

juridiques (ci-après VIJ) de l'ILVF du MJ, disposant de rapports finaux ou d'évaluations dans leur dossier (par projet, territoire, groupe cible, type d'acte de violence) et qui avaient été repérés lors d'une phase antérieure de cet examen. L'ILVF du MJ a versé 397 108 \$ à ces projets. Nous avons pu obtenir la participation de seize (16) promoteurs de projet pendant la durée de l'étude. Il y avait deux (2) actions organisationnelles de *service*, six (6) projets liés à des actions *communautaires* ou *régionales* plus vastes ou qui en faisaient partie, trois (3) projets de niveau national (conférences, deux actions nationales ayant des liens régionaux et communautaires), quatre (4) projets de vulgarisation juridique (notamment une action fondée sur internet) et un (1) projet de recherche communautaire. On a interrogé quatorze (14) représentants des organisations ayant mené les projets et onze (11) partenaires ayant activement participé à sept (7) projets. L'étude a aussi comporté un examen des données des dossiers des projets de l'ILVF du MJ et un examen des sites internet des organisations (pour treize (13) des seize (16) projets financés), pour déterminer si d'autres données relatives au projet ou à ses incidences y figuraient.

3. Principales constatations

3.1. Cofinancement

Dans huit (8) projets sur seize (16), nous avons pu définir d'autres financements, soit un 974 408 \$. Le pourcentage du financement par l'ILVF du MJ par rapport au financement total de ces huit projets varie de 7,5 % à 68 %. Des projets ont surtout été financés par d'autres sources fédérales, provinciales et territoriales et dans une moindre mesure, par des organisations caritatives et par le secteur privé.

3.2. Soutien en nature

Tous les projets semblent avoir bénéficié de soutien en nature de la part du promoteur de projet ou d'autres organismes ou organisations communautaires. Même s'il n'a pas été possible de quantifier les données quant à un niveau ou à un montant précis de ce soutien, selon des sources d'information majeures, les types les plus courants de soutien en nature sont les ressources humaines et les bureaux. Selon les sources d'information majeures, le projet n'aurait pas réussi à voir le jour sans les investissements en nature.

3.3. Partenaires

Dans treize (13) des seize (16) projets de cette étude, on a eu recours à une démarche de partenariat actif pour mettre le projet en œuvre. La façon la plus courante d'associer des partenaires a été de former un comité ou un groupe consultatif. Le plus souvent, ces comités ont servi avant tout à conseiller pour l'exécution du projet et à examiner des produits ou des services du projet. Plutôt que de former un véritable groupe consultatif, on a fait parfois appel à une démarche de partenariat plus consultatif, où plusieurs intervenants et experts ont été associés à l'examen des produits du projet. Dans d'autres cas, les mécanismes de conseil et de consultation se sont chevauchés. On a eu recours à une démarche de partenariat plus coordonnée, souvent de collaboration plus marquée, pour des projets associant des actions communautaires plus vastes, ce qui reflète le mandat plus vaste et à long terme de ces actions.

Les avantages des partenariats sont multiples - enrichissement grâce à l'accès facilité à une variété de sources d'idées, d'expertises, d'aptitudes et de soutien, crédibilité et possibilité de rallier des personnes, moyen de garantir la focalisation et la pertinence du projet par rapport aux besoins, moyen de valider les produits et les services. Des partenaires de projet ont aussi tiré parti de leur travail en commun. Des réunions ont permis par exemple à des organismes de partager des connaissances et d'apprendre les uns des autres. Le fait de travailler à un projet concret a aussi aidé à renforcer une base commune d'action collective.

La principale difficulté du recours au partenariat a trait à la structure et au processus, notamment à la création d'une compréhension commune de l'engagement et des tâches touchant le partenariat, la communication, la coordination et la gestion des attentes.

4. Résultats des projets

Tous les projets ont donné lieu à des produits ou à des services concrets, conformément aux attentes qui avaient été établies au départ : enseignement interactif, outils de sensibilisation, de formation et de vulgarisation juridique (support écrit ou interactif), protocole communautaire, outils d'intervention thérapeutique, produits de recherche et de connaissance.

5. État des projets au moment de l'étude

Dix (10) des seize (16) projets étudiés étaient toujours actifs au moment de l'étude. Tous les produits de VIJ, à une exception près, sont toujours disponibles, demandés et distribués ; une

vidéo sur les réseaux des jeunes pris en charge est toujours un outil de promotion et de motivation efficace ; deux programmes pédagogiques sont à l'origine d'actions de formation communautaires élargies ; un volet d'un troisième produit a été adapté et intégré à un autre programme pédagogique. Un projet d'intervention thérapeutique a pu continuer, même si son financement est incertain. Six (6) des seize (16) projets sont essentiellement inactifs, notamment un projet de recherche et une conférence nationale, une production théâtrale militante et deux projets d'intervention thérapeutique.

6. Partage et diffusion des connaissances

Dans tous les projets, les promoteurs de projet ont diffusé ou partagé des informations sur les projets avec d'autres intervenants, à divers niveaux (communautaire, provincial, territorial, national). Quelques produits sont toujours disponibles (notamment par internet).

7. Contributions à la lutte contre la violence familiale

La contribution la plus fréquente porte sur l'augmentation du degré de sensibilisation et de connaissance de la violence familiale dans diverses audiences cibles – éducateurs, prestataires de services, autres spécialistes notamment, et surtout pour les projets de VIJ, la population en général. Le financement de projet par l'ILVF du MJ contribue aussi à aider les promoteurs de projet à innover et à tester de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes pour faire connaître et éduquer. On peut citer par exemple l'usage d'outils pédagogiques interactifs, le multimédia, le théâtre et l'apprentissage en ligne.

La plupart des projets ont directement contribué à faire davantage connaître la législation portant sur la violence familiale et le rôle de la justice pénale. Des actions de formation ont eu cet effet au niveau des spécialistes et une variété d'outils de vulgarisation juridique, nouveaux et actualisés, ont aussi aidé la population à avoir accès à des données à jour.

Enfin les projets de l'ILVF du MJ ont contribué à développer la capacité de lutte contre la violence familiale des organisations et des collectivités, en investissant dans leur capital humain et en soutenant l'enseignement et la formation, afin d'accroître les connaissances et les aptitudes des spécialistes en vue de prévenir la violence familiale et de lutter contre elle. L'ILVF du MJ a aussi investi dans le capital social, en soutenant l'élaboration de partenariats et de réseaux qui renforcent l'action collective. Enfin, les projets de l'ILVF du MJ ont rendu des outils et des

ressources d'avant-garde plus disponibles – la pertinence de ces produits est constante, on les utilise à des fins diverses.

8. Enseignements - Incidences sur l'élaboration des orientations et des programmes de l'ILVF du MJ

Dans l'ensemble, tous les projets étudiés ont réussi à réaliser leurs propres objectifs et les deux tiers sont toujours actifs d'une façon ou d'une autre. De leurs réalisations, on peut tirer des observations et des enseignements, quant à toutes les conditions pouvant contribuer à réussir l'exécution et à obtenir les résultats. Ces conditions de réussite peuvent se regrouper en thèmes généraux exposés ci-après.

Importance d'une infrastructure adaptée : la plupart des promoteurs de projet étaient des organisations relativement bien établies, avec d'une façon ou d'une autre une infrastructure en place ayant fourni un important soutien en nature. Quelques promoteurs de projet ont pu coordonner le soutien avec d'autres organisations et d'autres personnes de l'ensemble des collectivités ou faire appel à leur soutien, ce qui a été particulièrement précieux pour le départ des projets. Pour garantir que l'infrastructure est suffisante pour que le projet réussisse, on suggère de se servir d'outils d'évaluation afin de répertorier les capacités dont dispose l'organisation et de préciser ce qui peut être développée, ce qui peut être acquis par des rapports avec d'autres organisations et d'autres personnes.

Leadership, engagement et entregent : tous les promoteurs de projet et leurs partenaires ont fait preuve de leadership et d'un sérieux engagement vis-à-vis pour traiter les problèmes de la violence familiale et pour s'assurer que leur travail a bien été en rapport avec les besoins, les problèmes et les solutions d'une population ou d'une situation donnée. Le fait d'être ouvert, de prendre le temps de comprendre le contexte et la dimension culturelle du travail, d'adapter des démarches et des méthodes à la situation est lié à la réussite de la mise en œuvre.

Partenariats : la majorité des promoteurs de projet avaient des relations de travail avec d'autres intervenants majeurs et ont pu s'en prévaloir et les élargir pendant la planification et l'exécution des projets. Grâce au travail avec d'autres – que cela ait été en partenariat officiel, dans un groupe ou un processus consultatif – plusieurs projets ont retiré des avantages majeurs et concrets. Voici quelques suggestions tirées des expériences des promoteurs de projet, afin de garantir que le travail en commun se déroule sans heurt et avec efficacité : il faut déterminer avec stratégie quel type de partenariat est le plus indiqué pour le projet ; réfléchir sérieusement à qui

sont les meilleurs partenaires, quel doit être leur mode de participation, et quel degré d'officialisation doit avoir le partenariat ; préciser les buts et veiller à ce que les procédures mises en place fonctionnent efficacement ; veiller à ce que les partenaires comprennent leurs attributions ; se souvenir que les partenariats continueront à évoluer et à se modifier pendant l'exécution du projet ; veiller à ce qu'il y ait la capacité suffisante pour coordonner les partenaires et communiquer avec eux. Il est important qu'une stratégie soit en place pour faire face aux problèmes pouvant surgir ; il faut aussi revoir les modalités du partenariat de temps à autre.

Le financement de projet en tant qu'outil : le financement de projet est dans l'ensemble un outil précieux. Il importe toutefois d'en reconnaître les limites. Il a aidé des organisations à entreprendre des activités, ce qu'elles n'auraient pu faire sinon. Il a permis des innovations et la création d'outils spécifiques ; il a permis de faire avancer des actions nouvelles ou de redonner vigueur à des actions déjà établies. À un niveau plus vaste, les résultats du financement de projet mené dans l'ILVF du MJ continuent de s'accroître et de contribuer à la capacité. En même temps toutefois, le financement de projet étant d'une durée limitée, fait problème si les promoteurs de projet souhaitent concrétiser une vision plus large ou à plus long terme. Souvent d'autres sources de financement pour maintenir ou avancer l'exécution ne peut être garantie.

Le financement de projet pose également quelques problèmes administratifs. Des promoteurs de projet reçoivent parfois l'approbation tard dans l'exercice et c'est la bousculade pour terminer le projet à temps. L'enseignement à retirer ici est que la planification et l'exécution doivent se faire selon des échéanciers réalistes, surtout si d'autres partenaires ou intervenants participent.

Selon des promoteurs de projet, le fait d'avoir plusieurs bailleurs de fonds leur a permis de donner plus d'ampleur à leurs projets qu'ils n'auraient pu se le permettre autrement. En même temps toutefois, la multiplicité des sources de financement entraîne des lourdeurs administratives pour les promoteurs de projet. Il serait utile que les bailleurs de fonds coordonnent et harmonisent mieux leur gestion de projet et leurs exigences de déclaration.

Importance du soutien en nature : les promoteurs de projet indiquent clairement que leur projet n'aurait pas réussi sans soutien en nature. Il faut reconnaître que celui-ci comporte le « coût d'option » qu'absorbent les partenaires quand ils participent volontairement à des projets.

Viabilité des projets : un enseignement important est que les promoteurs de projet continuent peut-être à innover et à être actifs d'une façon ou d'une autre, après que le financement de leur

projet s'est terminé. Le fait qu'un projet se poursuive ou non après la fin de son financement dépend de plusieurs facteurs, notamment de si ses résultats ont été positifs, si l'on en a toujours besoin, si son maintien peut être profitable et si des ressources ont pu être trouvées pour le poursuivre.

L'actuelle conjoncture de financement, axée sur les projets, s'est révélée difficile pour quelques promoteurs, dont le projet a abouti à des résultats positifs et qui croient dans leurs produits et dans leurs services, mais qui pourtant n'ont pas réussi à obtenir les ressources qu'il leur faudrait pour poursuivre leur travail ou le faire progresser.

8.1. Incidences sur les orientations et les programmes de l'ILVF du MJ

Cette étude a constaté que dans l'ensemble, le financement de l'ILVF du MJ a eu une influence positive pour lutter contre la violence familiale au niveau tant national que communautaire. Il est important que le travail sur les dimensions de justice pénale de ce problème se poursuive, étant donné l'ampleur de celui-ci. Voici quelques suggestions à envisager :

- Le rapport du projet à l'amélioration de la réponse de la justice pénale et celui aux priorités de l'ILVF et du MJ sont à articuler clairement dans les décisions de financement, à la fois pour les projets autonomes et ceux qui sont cofinancés.
- Les promoteurs de projet devraient préciser la fonction des partenaires dans le projet et confirmer la nature de cette fonction, une fois que le projet a pris fin. Il serait utile dans les études à venir que les partenaires soient informés qu'ils peuvent être contactés à des fins de recherche et d'évaluation.
- Des moyens de mieux harmoniser et coordonner la gestion des projets cofinancés sont à explorer avec les bailleurs de fonds du MJ et de l'ILVF, afin de diminuer les lourdeurs administratives que supportent les promoteurs de projet. Il faut aussi explorer des moyens de coordonner et de planifier des projets ayant des incidences de financement à plus long terme.
- L'ILVF du MJ devrait clarifier auprès des promoteurs de projet les attentes en matière d'évaluation et les exigences en matière de déclaration, afin qu'ils aient les capacités qui conviennent et aient pris dès le départ des mesures pour évaluer leurs travaux (notamment l'obtention de l'expertise et des ressources appropriées).

- L'ILVF du MJ pourrait envisager de prendre une part plus active à la description des projets financés et à la diffusion des résultats des projets, afin d'assurer le transfert des connaissances. Une fonction plus active aiderait à obtenir que les responsables de l'élaboration des orientations et des programmes, les organisations et les collectivités soient en rapport et apprennent de leurs expériences individuelles. Ceci pourrait se concrétiser grâce à diverses actions, par exemple afficher et diffuser les résultats ou les descriptions des projets sur le site internet de l'ILVF du MJ, aider les promoteurs de projet à mettre à disposition les données et les résultats de leur projet (site internet de leur organisation par exemple, bulletins, présentations, publications). Il serait bénéfique que l'ILVF du MJ accueille des ateliers ou des forums qui réuniraient les promoteurs de projet et leur permettraient de travailler à des thèmes ou des problèmes similaires, afin qu'ils partagent avec d'autres travailleurs communautaires et des responsables de l'élaboration des orientations et des programmes des expériences, des points de vue, des résultats et des enseignements quant aux projets. De tels ateliers faciliteraient le transfert des connaissances et permettraient à l'ILVF d'obtenir des observations sur les résultats des activités en atelier et des avis sur les orientations à venir.

1. CONTEXTE

En 1988, le ministère de la Justice du Canada (ci-après MJ) a joint ses efforts à ceux d'autres ministères fédéraux afin d'établir l'Initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale (ci-après ILVF), action fédérale permanente visant à réduire la violence familiale au Canada. Une grande variété d'orientations, de stratégies et d'actions ont été progressivement élaborées pour répondre à la violence familiale, associant des secteurs et acteurs divers. Il est bien établi au Canada que pour répondre efficacement à la violence familiale, il faut en permanence l'engagement et la collaboration de nombreux acteurs. Justice Canada et ses partenaires, notamment les organisations non gouvernementales, les provinces, les territoires et le secteur privé, travaillent donc ensemble afin de garantir que le système de justice pénale continue sa réponse plus efficace pour protéger les victimes et faire répondre les agresseurs de leurs actes.

Concentrées dans quatre domaines - orientations, recherche, financement de projet, vulgarisation et information juridiques (ci-après VIJ), les activités de l'ILVF du MJ contribuent à améliorer la réponse de la justice pénale.

Le financement de projet de l'ILVF est actuellement géré par l'intermédiaire du Fonds juridique de partenariats et d'innovation de Justice Canada (ci-après FJPI)¹. Il est l'un des outils destinés à soutenir des subventions et des contributions visant à :

- accroître la capacité des partenaires du Ministère à élaborer des solutions innovatrices aux questions de justice d'actualité;
- faire en sorte que les communautés juridiques et autres soient mieux informées et engagées en ce qui a trait à la loi et au système de justice canadien;
- participer à l'élaboration de politiques au Ministère alors qu'il dessert une société en changement constant.

¹ Anciennement Fonds des subventions et des contributions.

Le financement de projet de l'ILVF vise à améliorer la réponse de la justice pénale à la violence familiale. Des ressources de l'ILVF du MJ ont été disponibles entre 1998-1999 et 2002-2003 pour des projets destinés à accroître la capacité de réponse des intervenants et des collectivités aux problèmes de violence familiale ainsi que pour des projets permettant à la population et aux juristes d'être mieux informés et de mieux répondre aux problèmes de violence familiale. Ce financement a en particulier concerné des projets visant à :

- évaluer la réponse de la justice pénale et des spécialistes à la violence familiale;
- contribuer à l'élaboration de stratégies, de modèles, de services et de prestation de programme qui sont nouveaux;
- soutenir les enfants victimes ou témoins de violence familiale pendant la procédure pénale;
- élaborer des outils de ressources pour les collectivités isolées;
- soutenir l'élaboration de services d'information et de programme relatifs à la maltraitance des personnes âgées.

Des ressources de l'ILVF du MJ ont été aussi disponibles pour soutenir l'élaboration de travaux de VIJ portant sur la violence familiale, surtout dans les collectivités isolées. Ce financement a concerné des projets visant à :

- réviser, réimprimer et diffuser des produits de VIJ déjà existants;
- évaluer les activités de VIJ dans le domaine de la violence familiale, actualiser et traduire des produits de VIJ dans d'autres langues;
- réaliser des produits informatifs pour le site web du MJ
<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/index.html>

2. PROJETS FINANCÉS

Entre 1998-1999 et 2002-2003, environ 70 projets ont été financés, qui ont abordé une variété de questions touchant la violence familiale, de différents points de vue. La majorité de ces projets comportaient les actions suivantes :

- créer des outils, des modèles et des stratégies;
- élaborer et mettre en œuvre des ateliers et de la formation;
- élaborer ou réviser des documents pédagogiques et de vulgarisation;
- effectuer des recherches sur des aspects précis de la violence familiale.

3. OBJET DE L'ÉTUDE – ANALYSE RÉTROSPECTIVE

Quand les promoteurs rendent compte à la fin du financement du projet, il est souvent trop tôt pour se faire une idée complète de l'incidence du projet ; cette incidence ne se dégagera peut-être qu'un certain temps après que le projet lui-même aura pris fin. Cette étude a visé à analyser en rétrospective une sélection de projets ayant reçu des crédits de l'ILVF DU MJ, afin de déterminer si le projet s'était poursuivi de quelque façon – et si oui, la nature des incidences ou des résultats supplémentaires. Destinée à recueillir les enseignements de la base, susceptibles de faciliter des améliorations pour élaborer des orientations et concevoir des programmes, l'étude a été axée sur les points suivants :

- Résultats des projets : rétrospectivement, quels ont été les principaux résultats des projets ?
- État des projets : des projets sont-ils toujours actifs ? si oui, comment ont-ils évolué ? sinon, pourquoi ?
- Partenaires des projets : qui sont les principaux partenaires des projets ? quels types de partenariat ont été créés ? comment ont-ils fonctionné ? sont-ils toujours actifs ?
- Partage et diffusion des connaissances : des résultats ont-ils été partagés ? si oui, comment ?
- Contribution à la lutte contre la violence familiale : quelles ont été les contributions des projets à une lutte véritable contre la violence familiale ?
- Enseignements : qu'est-ce qui a bien fonctionné ? qu'est-ce qui a moins bien fonctionné ? quels enseignements peut-on tirer dans l'ensemble ?

4. MÉTHODES

4.1. Définitions

Aux fins de la présente étude, le terme « projet » s'entend d'une action discrète, ayant un objet, des activités, des extrants précis, avec un commencement et une fin précis. Le projet reçoit un numéro de dossier spécifique dans le système de contrôle de projet². Le projet est parfois lié à un ensemble plus vaste d'actions pouvant comporter quelques activités corrélées ou d'autres projets, ou peut s'exécuter dans le cadre de cet ensemble.

4.2. Sélection d'un échantillon de vingt projets

On a sélectionné et étudié vingt (20) dossiers de projet à partir d'un ensemble qui reflétait les types de projet financés par l'ILVF pendant la durée de l'étude. Cet ensemble a été sélectionné à partir d'un échantillon représentatif de projets généraux et de VIJ, disposant de rapports finaux ou d'évaluations dans leur dossier (par projet, territoire, groupe cible, type d'acte de violence) et qui avaient été repérés lors d'une phase antérieure de cet examen³. On a décidé de suivre dix-sept (17) de ces projets, d'après un examen approfondi de leur dossier et si l'on avait pu prendre rapport avec leur promoteur. Nous avons pu obtenir la participation des responsables de seize (16) de ces projets.

² À présent remplacé par le Système de gestion de l'information des subventions et des contributions.

³ Voir Annexe A - Examen des dossiers de financement de projets de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du ministère de la Justice du Canada, 1997/98-2002/03

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dossiers des projets sélectionnés.

Les projets sélectionnés en bref			
Sujet⁴	Situation	Promoteur et titre du projet	Exercice
Enfants : résolution des différends	Kingston (est de l'Ontario)	Kingston Learning Centre : A.S.A.P. Project (Programme scolaire de lutte contre la violence)	2001-2002
Agressions sexuelles contre des enfants	Vancouver (Colombie-Britannique)	Conseil scolaire de Vancouver : Parlons attouchements	2000-2001
Agressions sexuelles contre des enfants	Whitehorse et autres collectivités du Yukon	Justice Yukon : Keeping Kids Safe : stratégie axée sur les victimes pour s'occuper des délinquants coupables d'agression sexuelle envers des enfants	1997-1998
Violence psychologique contre les enfants	Winnipeg (Manitoba)	Family Centre of Winnipeg : Giving Children Hope	1998-1999 1999-2000
Adolescents à risque élevé	National	Réseau national des jeunes pris en charge : manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »	1998-1999
Violence dans les fréquentations chez les adolescents	Vancouver (Colombie-Britannique)	Law Courts Education Society of B.C. : Educating on Family Violence Web Site (site web pour renseigner sur la violence familiale)	2001-2002
Prostitution des adolescents	Toronto (Ontario)	Ontario Anglican Houses Street Outreach Services/ LOFT Community Services : Street Exit Program (programme pour aider les jeunes sans-abri qui sont prêts à apporter des changements considérables à leur vie)	1996-1997 1997-1998
Agressions sexuelles contre des adolescents	Montréal (Québec)	Théâtre Parminou : Sur le dos de l'amour	1997-1998 à 1998-1999
Violence grave contre les femmes et les enfants	National	Croix-rouge canadienne : La Tournée de la prévention	2000-2001
Maltraitance des femmes	Toronto (Ontario)	Victim Services of Peel : Why do female victims of domestic abuse recant? [TRADUCTION : pourquoi les femmes de violence familiale se rétractent-elles ?]	2001-2002
Violence grave contre les femmes et les enfants	Stuart Lake (Colombie-Britannique)	Stuart Lake Community Services Society : Protocole de sécurité communautaire	2002-2003
Violence grave contre les femmes	Manitoba	Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba : Les femmes maltraitées	1999-2000
Violence grave contre les femmes	Saskatoon (Saskatchewan)	Public Legal Education Association of Saskatchewan : Projet de brochure d'information sur la violence familiale	2001-2002

4 Les sujets sont codés selon les descriptions de catégorie du SCP de Justice Canada.

Les projets sélectionnés en bref			
Sujet ⁴	Situation	Promoteur et titre du projet	Exercice
Hommes maltraiteurs	Comté Grey Bruce (Ontario)	Grey Bruce Court Coordination Committee : Men's Track of the First Charge Intervention Process	1999-2000
Maltraitance des personnes âgées	Toronto (Ontario)	Information juridique communautaire de l'Ontario : Maltraiter une personne âgée : le crime caché	1999-2000
Maltraitance des personnes âgées	National	Université de Toronto : deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées	1999-2000

4.3. Portée des projets

Les projets étudiés sont de portée variée.

- Deux (2) étaient liés à des actions organisationnelles de *service*,
- Six (6) étaient liés à des actions *communautaires* ou *régionales* plus vastes ou en faisaient partie,
- Trois (3) étaient des projets de niveau national (conférences, deux actions nationales ayant des liens régionaux et communautaires),
- Quatre (4) étaient des projets de vulgarisation juridique (notamment une action fondée sur internet),
- Un (1) projet était de recherche communautaire.

4.4. Principales sources — Promoteurs de projet

Quatorze (14) représentants d'organisations ayant assuré la promotion de projets ont pu participer à des entrevues. Dans huit (8) cas, nous avons pu parler à la personne qui avait été charge du projet à l'époque ou qui y avait participé ou bien à un délégué. Dans sept (7) cas, nous avons parlé au responsable actuel de l'organisation, qui a fait appel à la mémoire de celle-ci. Dans deux (2) cas, le responsable de l'organisation à l'époque du projet n'y était plus. Dans l'un (1) de ces deux (2) cas, nous avons été orientés vers les partenaires du projet. Dans l'autre cas, le promoteur du projet n'a pu nous orienter vers quelqu'un de l'organisation et nous avons obtenu des renseignements par notre premier contact, mais avons surtout dû nous contenter des données du dossier du projet.

4.5. Principales sources — Partenaires

Nous avons demandé aux promoteurs de projet d'en identifier les partenaires (terme qui désigne des organisations ayant activement participé à des aspects de la planification ou de l'exécution du projet et exclut les bailleurs de fonds, qui ont pu fournir des ressources financières pour le projet, sans toutefois y avoir de rôle actif). On a identifié des partenaires dans treize (13) des seize (16) projets. Nous nous sommes efforcés de contacter les premiers partenaires quand cela a été possible, pour obtenir leurs points de vue sur les résultats des projets et leurs incidences. Ceci s'est avéré ardu, surtout pour les projets exécutés il y a plusieurs années. Nous avons pu contacter et interroger onze (11) premiers partenaires ayant activement participé à sept (7) projets. Dans deux (2) cas, des promoteurs de projet ont estimé que trop de temps s'était écoulé depuis l'exécution du projet pour interroger les partenaires. Dans les quatre projets restants, la fonction de partenariat s'était limitée à l'examen des produits.

4.6. Données sur les projets – dossiers, rapports et autres sources

Nous avons étudié les données sur les projets figurant dans le dossier de l'ILVF du MJ⁵ et vérifié les données sur le projet pour autant que la personne interrogée se les rappelait (ou pouvait déterminer si elle avait accès au dossier du projet⁶). Ces données avaient parfois été archivées dans l'organisation et les organisations n'ont donc pas pu confirmer tous les détails.

Nous avons aussi étudié le site web des organisations (treize (13) des seize (16) projets en ont) pour déterminer s'il y avait d'autres données sur le projet (ou sur ses incidences).

4.7. Sources de financement des projets

Nous avons identifié les bailleurs de fonds pour tous les projets. Cette information a été tirée du dossier de projet et si possible confirmée par le promoteur de projet. Il a été particulièrement difficile pour les personnes interrogées de confirmer avec précision les détails des financements quand le projet de l'ILVF du MJ faisait partie d'un projet plus vaste ou d'une action échelonnée dont les diverses parties étaient financées par des sources diverses. Les données sur le financement figurant dans le présent rapport sont donc à lire avec précaution, à titre d'estimation.

⁵ Notamment les propositions de projet, rapports du SCP, rapports finaux, produits, évaluations dont on a pu disposer.

⁶ Les informations ont parfois été archivées ou n'étaient pas facilement accessibles pendant l'entretien.

4.8. Avertissement

La présente étude a visé à recueillir des données sur les résultats des projets après que le financement a pris fin. Dans tous les cas, nous avons réussi à suivre l'état du projet et à nous renseigner sur les résultats obtenus ultérieurement. Dans la plupart des cas, l'organisation ou les personnes se rappelaient ce qui était arrivé pendant l'exécution du projet et depuis qu'il a pris fin. Il a été toutefois plus difficile de retrouver les partenaires (sauf si leur participation a été majeure ou si elle se poursuit actuellement). Nous estimons cependant que les informations de ce rapport présente un tableau assez complet et exact.

5. RESSOURCES DES PROJETS

5.1. Le financement de projet en bref

D'après notre étude des dossiers de projet, l'ILVF du MJ a versé 397 108 \$ aux seize (16) projets étudiés⁷. Dans treize (13) projets, il y a eu financement pendant un exercice et dans trois (3), pendant deux exercices.

Environ 57 % de ce total a été versé à douze (12) projets dans la catégorie de moins de 25 000 \$. Dans deux de ces projets, il y a eu financement pendant deux exercices. Dans cette même catégorie de moins de 25 000 \$, le financement le plus faible a été de 5499 \$ et le plus élevé, de 23 637 \$.

Environ 43 % du financement total de 397 108 \$ dans la catégorie de plus de 25 000 \$ (35 000 \$, 36 926 \$, 45 000 \$, 108 479 \$). Le financement le plus élevé a duré deux ans.

Au moins la moitié des projets ont reçu des crédits d'autres sources, souvent du secteur public, privé et d'organismes à but non lucratif. Ils ont soutenu le projet, sans toutefois avoir de fonction dans son exécution, même si le SCP les classent comme partenaires.

Pour huit (8) projets sur seize (16), nous avons pu définir les autres crédits reçus, soit environ 577 000 \$ de cofinancement et un financement total de 974 408 \$. Environ 57 % de ce montant (soit 331 000 \$) est allé à sept (7) de ces projets et 43 % (soit 246 000 \$), pour une conférence nationale. Le pourcentage des crédits versés par l'ILVF du MJ par rapport à la valeur totale de ces huit (8) projets varie entre 7,5 % et 68 % du budget des projets.

La plupart du soutien financier provient d'autres sources fédérales, provinciales et territoriales et dans une moindre mesure, d'organismes de bienfaisance et du secteur privé. Au niveau fédéral, il s'est agi notamment de Service correctionnel Canada, Patrimoine Canada, Santé Canada,

⁷ Quelques promoteurs de projet ont demandé des crédits et en ont reçu les années subséquentes pour des étapes suivantes.

Industrie Canada, le Centre national de la prévention du crime⁸, la Gendarmerie royale du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, Condition féminine Canada. Au niveau des provinces et des territoires, on a retrouvé plusieurs ministères – services communautaires, santé, services sociaux, justice, solliciteur général. Parmi les organismes de bienfaisance ayant versé des fonds, il y a Vancouver Police Union Charitable Foundation, Centraide, Winnipeg Foundation, Sill Foundation, J.W. McConnell Family Foundation, Laidlaw Foundation, Atkinson Foundation, Anglican Houses, Minerva Foundation, la Fondation Trillium de l'Ontario. Le secteur privé et des entreprises locales ont également soutenu quelques projets.

L'ILVF du MJ a été le seul bailleur de fonds pour cinq (5) des huit projets restants. Pour trois d'entre eux (3), il semble que des aspects du projet ont été financés ailleurs, mais il n'a pas été possible de préciser les montants reçus.

5.2. Soutien en nature

Tous les projets semblent avoir obtenu du soutien en nature auprès des promoteurs de projet ou d'autres organismes communautaires. Même s'il n'a pas été possible de quantifier le niveau ou la quantité du soutien en nature, les sources d'information majeures indiquent que les ressources en nature les plus fréquentes ont été les ressources humaines et les locaux. Il s'agissait parfois de temps libéré du personnel, ce qui a permis à des organisations de participer à des activités de projet ou d'y contribuer (notamment commis, aide à l'administration). Le soutien en nature est parfois venu de personnes volontaires. Il s'est agi aussi de locaux pour tenir des réunions. Selon les sources d'information majeures, qui ont trouvé difficile de détailler davantage la nature et le degré du soutien en nature reçu, le projet n'aurait pas réussi à voir le jour sans les investissements en nature.

⁸ Le Centre national de prévention du crime était localisé au ministère de la Justice du Canada jusqu'au 31 mars 2004 et est maintenant avec Sécurité publique et Protection civile Canada

6. PARTENAIRES DES PROJETS

6.1. Définition de « partenaire »

Voici celle qui s'est dégagée de nos entretiens avec les principales sources : « organisation ayant activement participé à des aspects de la planification et de l'exécution du projet ». Nous nous sommes efforcés de distinguer les partenaires des bailleurs de fonds (qui, ainsi que nous l'avons souligné ci-dessus, n'ont pas eu de fonction active dans l'exécution du projet, même si le SCP les classe comme partenaires).

6.2. Mode de partenariat

Dans treize (13) des seize (16) projets de cette étude, on a eu recours à une démarche de partenariat actif pour mettre le projet en œuvre. La façon la plus courante d'associer des partenaires a été de former un comité ou un groupe consultatif, dont la composition se faisait à partir d'un cadre d'intervenants et d'experts pertinents. Comités et groupes ont été plus ou moins formalisés. Quelques comités comportaient des responsables d'organisation, d'autres des personnes de la base. Le plus souvent, ces comités ont servi avant tout à conseiller pour l'exécution du projet et à examiner des produits ou des services du projet.

Plutôt que de former un véritable groupe consultatif, on a fait parfois appel à une démarche de partenariat plus consultatif, où plusieurs intervenants et experts ont été associés à l'examen des produits du projet. Dans d'autres cas, les mécanismes de conseil et de consultation se sont chevauchés.

On a eu recours à une démarche de partenariat plus coordonnée, souvent de collaboration plus marquée, pour des projets associant des actions communautaires plus vastes. Un comité de travail ou un groupe communautaire était parfois déjà en place pour l'action plus large. Ce mode de partenariat plus approfondi reflète le mandat plus vaste et à long terme de ces actions.

Il faut préciser que pour trois (3) projets, aucun partenariat actif n'y a été directement associé. Pour deux (2) de ces projets toutefois, le partenariat faisait partie des principes sous-tendant la démarche de l'organisation et que ces projets ont bénéficié de ces rapports, sans que cela ait été officialisé. Le troisième projet (3^e) a été exécuté en autonomie et aucun partenaire précis n'a été identifié lors de l'élaboration de la ressource.

L'avantage principal du partenariat est qu'il enrichit le projet d'une façon ou d'une autre, grâce à l'accès qu'il a facilité à une variété de sources d'idées, d'expertises, d'aptitudes et de soutien. Le mode de partenariat utilisé a aidé à susciter la crédibilité et la possibilité de rallier au projet des personnes de la collectivité, à garantir la focalisation et la pertinence du projet par rapport aux besoins et à valider les produits et les services. Des partenaires de projet ont aussi tiré parti de leur travail en commun. Des réunions ont permis par exemple à des organismes de partager des connaissances et d'apprendre les uns des autres. Le fait de travailler à un projet concret a aussi aidé à renforcer une base commune d'action collective.

Les principales difficultés du recours au partenariat ont trait à la structure et au processus. Il est important dès le départ de veiller à ce que les partenaires aient une compréhension commune de l'engagement et des tâches touchant le partenariat, en préparant un mandat par exemple. Pour qu'aucun malentendu ne surgisse pendant le projet, il faut discerner le meilleur mode de communication et de coordination entre les partenaires. Celles-ci peuvent s'avérer particulièrement difficiles si tout le monde est déjà très occupé. La solution est d'avoir les ressources qu'il faut pour la communication et la coordination. La gestion du calendrier est parfois aussi un problème, car il peut être difficile de réunir tous les partenaires dans les temps, de façon à respecter les délais.

Le tableau ci-dessous détaille les modes de partenariat auxquels chaque projet a eu recours et l'état actuel de chaque partenariat. Il faut souligner que toutes les organisations sont en faveur du partenariat et l'on peut supposer que les partenariats pourraient être réactivés au besoin au niveau des projets.

Partenariats de projet			
Titre du projet	Partenariats? O = ✓ N = ✗	Mode de partenariat	État actuel du partenariat
A.S.A.P. Project	✗	Autonome	Sans objet
Parlons atouchements	✓	Conseil Consultation	Actif. Groupe consultatif remplacé par un comité directeur plus restreint entre organismes pour exécuter la formation à venir
Keeping Kids Safe	✓	Conseil Consultation	Nous n'avons pas pu déterminer la situation du comité à l'origine
Giving Children Hope	✓	Conseil Consultation	Actif
Manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »	✓	Consultation Réseau des jeunes pris en charge	Actif
Educating on Family Violence Web Site	✓	Consultation	Inactif
Street Exit Program	✗	Liens non officialisés avec d'autres programmes et services SOS	Inactif
Sur le dos de l'amour	✗	Interne	Inactif
La Tournée de la prévention	✓	Consultation	Actif. Comité consultatif national et partenariats communautaires
Why Do Female Victims Recant?	✓	Conseil	Inactif
Protocole de sécurité communautaire	✓	Conseil	Actif
Les femmes maltraitées	✓	Conseil Consultation	Inactif
Projet de brochure d'information sur la violence familiale	✓	Consultation	Inactif
Men's Track of the First Charge Intervention Process	✓	Collaboration	Actif
Maltraiter une personne âgée : le crime caché	✓	Consultation	Inactif
Deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées	✓	Conseil	Inactif

7. RÉSULTATS DES PROJETS

Tous les projets ont donné lieu à des produits ou à des services concrets, conformément aux attentes qui avaient été établies au départ : enseignement interactif, outils de sensibilisation, de formation et de vulgarisation juridique (support écrit ou interactif), protocole communautaire, outils d'intervention thérapeutique, produits de recherche et de connaissance. Les incidences sont discutées ci-dessous, quant à l'état actuel des projets, au partage et à la diffusion des connaissances et aux contributions à la lutte contre la violence familiale.

Résultats des projets	
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Résultats à la fin du projet
Kingston Learning Centre : A.S.A.P. Project	Programme de formation Six ateliers de trois jours 102 aides éducateurs formés et certifiés
Conseil scolaire de Vancouver : Parlons attouchements	Élaboration et publication de la deuxième édition du programme Début des essais du programme pilote
Justice Yukon : Keeping Kids Safe	Consultations dans 12 collectivités et élaboration de descriptions Mise en rapport des résultats avec le plan-cadre
Family Centre of Winnipeg : Giving Children Hope	Adaptation et exécution du programme d'intervention et de traitement dans 24 familles Le rapport d'évaluation formative a dégagé des résultats positifs majeurs
Réseau national des jeunes pris en charge : manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »	Production de <i>Coast 2 Coast : A Nation of Youth United</i> et de <i>The Network Connection — A Network Development Manual</i>
Law Courts Education Society of B.C. : Educating on Family Violence Web Site	Site internet produit et lancé
Ontario Anglican Houses Street Outreach Services/LOFT Community Services : Street Exit Program	En charge de 26 clients à la fin du programme Le suivi auprès de 19 clients a dégagé des résultats positifs
Théâtre Parminou : Sur le dos de l'amour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement du scénario d'une pièce ▪ Début des représentations

Résultats des projets	
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Résultats à la fin du projet
Croix-rouge canadienne : La Tournée de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration et publication de la deuxième édition du programme ▪ Formation de 14 éducateurs autochtones (prévention) de 5 provinces et d'un territoire
Victim Services of Peel : Why do female victims of domestic abuse recant?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un rapport de recherche définissant les problèmes et les facteurs touchant la rétractation chez les femmes
Stuart Lake Community Services Society : Protocole de sécurité communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction du protocole ▪ Améliorations et début de la formation
Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba : Les femmes maltraitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision de <i>Les femmes maltraitées : A Guide the Law</i> et réalisation de <i>Court Orders for your Protection</i> ▪ Production de 9000 exemplaires du petit livre (8000 en anglais, 1000 en français) et de 11 000 exemplaires de la brochure (10 000 en anglais et 1000 en français)
Public Legal Education Association of Saskatchewan : Projet de brochure d'information sur la violence familiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation et distribution de 22 000 listes à plus de 30 organismes et prestataires de services
Grey Bruce Court Coordination Committee : Men's Track of the First Charge Intervention Process	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration de l'élément du programme Men Mentoring Men ▪ Essai de l'élément du programme
Information juridique communautaire de l'Ontario : Maltraiter une personne âgée : le crime caché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de la septième édition de <i>Maltraiter une personne âgée : le crime caché</i> ▪ Publication de 20 000 exemplaires en anglais et de 3000 exemplaires en français
Université de Toronto : deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue de la conférence, avec des observations positives ▪ Rédaction d'un plan d'action national

8. ÉTAT DES PROJETS

8.1. Projets actifs

Dix (10) des seize (16) projets étudiés sont toujours actifs d'une façon ou d'une autre.

- Tous les produits de VIJ, à l'exception d'un produit d'information novateur présenté de façon novatrice, sont toujours disponibles, demandés et distribués (sous format papier ou électronique par internet).
- Une vidéo sur les réseaux des jeunes pris en charge et un manuel sur leurs réseaux sont toujours distribués. La vidéo s'est avérée être un outil efficace de connaissance et de motivation auprès d'audiences variées.
- Deux des trois programmes pédagogiques réalisés sont toujours à l'origine d'actions de formation communautaires élargies. Un volet du troisième produit a été adapté et intégré à un autre programme pédagogique.
- Un projet d'intervention thérapeutique sur les trois réalisés a pu continuer, même si son financement est incertain.

8.2. Projets inactifs

Six (6) des seize (16) projets sont essentiellement inactifs.

- L'unique projet de recherche figurant dans cette étude a été achevé et ses résultats, partagés (surtout dans les collectivités).
- Une conférence nationale a eu lieu ; toutefois le suivi sur le plan national d'action a été superficiel et limité.
- Une production théâtrale militante a été archivée.
- Deux des trois projets d'intervention thérapeutique financés n'ont pas été continués (l'incapacité d'obtenir des ressources permanentes convenables y a été pour quelque chose).

L'état des projets au premier semestre 2004 est résumé ci-dessous.

État des projets au premier semestre 2004		
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Toujours actif d'une façon ou d'une autre ? O = ✓ N = ✕	De quelle façon ?
Kingston Learning Centre : A.S.A.P. Project	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'a pu obtenir des crédits pour élargir la prestation totale au-delà du projet ▪ Le programme de formation a été partiellement intégré au programme du centre pour les aides éducateurs
Conseil scolaire de Vancouver : Parlons atouchements	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme et la formation ont été testés et essayés ▪ Early Childhood Educators of British-Columbia élargit la formation
Justice Yukon : Keeping Kids Safe	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration d'aspects, de l'apprentissage aux activités du territoire
Family Centre of Winnipeg : Giving Children Hope	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'intervention et de la recherche, mais le financement permanent est incertain
Réseau national des jeunes pris en charge : manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On se sert toujours de la vidéo pour sensibiliser, et encourager la création de réseaux
Law Courts Education Society of B.C. : Educating on Family Violence Web Site	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site internet fonctionne ; il est accessible
Ontario Anglican Houses Street Outreach Services (SOS)/LOFT Community Services : Street Exit Program	✕	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'a pu obtenir des crédits pour poursuivre le programme SOS
Théâtre Parminou : Sur le dos de l'amour	✕	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le spectacle n'est pas au répertoire actif de la compagnie pour l'instant
Croix-rouge canadienne : La Tournée de la prévention	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action nationale permanente ▪ Élargissement de l'exécution du programme de formation et d'encadrement, surtout au Nunavut, au Nouveau-Brunswick, dans le nord du Manitoba et au Yukon
Victim Services of Peel : Why do female victims of domestic abuse recant?	✕	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de recherche a été achevé

État des projets au premier semestre 2004		
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Toujours actif d'une façon ou d'une autre ? O = ✓ N = ✗	De quelle façon ?
Stuart Lake Community Services Society : Protocole de sécurité communautaire	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action communautaire permanente ▪ Achèvement du protocole, formation des volontaires
Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba : Les femmes maltraitées	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation et impression des produits ; leur diffusion se poursuit
Public Legal Education Association of Saskatchewan : Projet de brochure d'information sur la violence familiale	✗	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les listes produites ont été distribuées ▪ Projet inactif
Grey Bruce Court Coordination Committee : Men's Track of the First Charge Intervention Process	✗	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action communautaire permanente, mais le programme Men Mentoring Men n'a pu assurer son financement ; des « diplômés » peuvent participer à des groupes et font des allocutions
Information juridique communautaire de l'Ontario : Maltraiter une personne âgée : le crime caché	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation et réimpression des produits ; leur diffusion se poursuit
Université de Toronto : deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées	✗	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue de la conférence

9. PARTAGE ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Dans tous les projets, les promoteurs de projet ont diffusé ou partagé des informations sur les projets avec d'autres intervenants, à divers niveaux (communautaire, provincial, territorial, national). Ils ont fait connaître et partager des données sur leur projet surtout en comité ou par des présentations dans la collectivité en général (et parfois par leur site internet). Ils ont présenté et diffusé des connaissances de diverses façons, en fonction surtout de la nature du projet et des audiences visées. Dans la plupart des projets axés sur l'apprentissage et la connaissance, on a produit des connaissances avec des programmes pédagogiques, manuels, guides, vidéocassettes (une) et avec un site internet. Dans les projets axés sur la recherche, l'évaluation, la consultation et les conférences, on a réalisé des rapports. Pour tous les projets, on a entrepris la diffusion des produits d'une façon ou d'une autre (soit en tant qu'exigence de l'entente de financement, soit par des mesures subséquentes).

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des façons dont les connaissances des projets ont été partagées et de la mesure dans laquelle les données sont actuellement disponibles. Les données quantifiables sur l'ampleur de la diffusion sont limitées⁹.

Il faut souligner qu'il y a parfois des restrictions sur la diffusion des données et des connaissances des projets. C'est le cas notamment pour les projets où l'on veille à la nature confidentielle des données (le protocole communautaire par exemple) et pour les projets de formation pédagogique et d'intervention thérapeutique, où les qualités professionnelles ou l'achèvement d'un programme de formation reconnu peuvent être exigés pour obtenir les documents de formation.

⁹ On n'a pas pu disposer dans la plupart des cas de données quantifiables sur le transfert et la diffusion des connaissances au niveau des projets, sauf pour les produits d'information de VIJ information (voir à l'annexe A davantage de détails sur les chiffres concernant la diffusion).

Connaissances et partage de l'information – en bref				
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Les connaissances ont-elles été partagées ?	De quelle façon ? Avec qui ?	Y a-t-il toujours de l'information à disposition ?	De quelle façon ? Pour qui ?
Kingston Learning Centre : A.S.A.P. Project	✓	Ateliers en six endroits de l'Ontario	✓	Des données ont été incorporées à un autre programme du KLC pour les aides éducateurs. De la documentation est à la disposition des participants à la formation.
Conseil scolaire de Vancouver : Parlons attachements	✓	Programme et formation ont été testés. Élargissement de la formation par Early Childhood Educators of British-Columbia.	✓	Élargissement de la prestation de la formation par ECEBC De la documentation est à la disposition des participants à la formation.
Justice Yukon : Keeping Kids Safe	✓	Des descriptions des collectivités ont été préparées, mais on ignore les détails de la diffusion.	Non	
Family Centre of Winnipeg : Giving Children Hope	✓	Présentations de rapport aux prestataires de service et aux collectivités.	✓	Prochain approfondissement de la recherche et de l'évaluation.
Réseau national des jeunes pris en charge : manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »	✓	Réseau national des jeunes pris en charge et sur demande	✓	Vidéocassette utilisée dans des présentations pour sensibiliser, puis encourager le réseautage On peut se la procurer ainsi que le manuel auprès du Réseau.
Law Courts Education Society of B.C. : Educating on Family Violence	✓	Réalisation du site internet, qui fonctionne et auquel l'accès est public.	✓	Site internet. On le fait connaître pendant les séances d'information et de formation judiciaires à l'intention des élèves.
Ontario Anglican Houses Street Outreach Services/LOFT Community Services : Street Exit Program	✓	Participation à une conférence sur l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.	Non	

Connaissances et partage de l'information – en bref				
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Les connaissances ont-elles été partagées ?	De quelle façon ? Avec qui ?	Y a-t-il toujours de l'information à disposition ?	De quelle façon ? Pour qui ?
Théâtre Parminou : Sur le dos de l'amour	✓	35 représentations et 8935 spectateurs au Québec	Archivé	Pour reprendre les représentations, il faudrait actualiser la pièce.
Croix-rouge canadienne : La Tournée de la prévention	✓	Action nationale permanente	✓	Exécution élargie d'un programme de formation et d'encadrement, surtout au Nunavut, au Nouveau-Brunswick, dans le nord du Manitoba et au Yukon.
Victim Services of Peel : Why do female victims of domestic abuse recant?	✓	Projet de recherche terminé, puis partagé avec des organismes communautaires locaux	✓	Disponible sur le site internet des Services aux victimes de Peel
Stuart Lake Community Services Society : Protocole de sécurité communautaire	✓	Protocole terminé, volontaires formés, action communautaire permanente	✓	Disponibles uniquement pour les organismes communautaires locaux, pour assurer le traitement confidentiel et protéger les renseignements personnels.
Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba : Les femmes maltraitées	✓	Production et impression des brochures, toujours distribuées.	✓	Support papier. Site internet.
Public Legal Education Association of Saskatchewan : Projet de brochure d'information sur la violence familiale	✓	Toutes les brochures produites ont été distribuées ; le projet est inactif ; on le fait peu connaître, car il existe des inquiétudes au niveau de la sécurité personnelle.	Non	Aucun projet de reproduction des brochures pour l'instant.
Grey Bruce Court Coordination Committee : Men's Track of the First Charge Intervention Process	✓	On le fait connaître surtout au niveau communautaire.	✓	La documentation du programme n'est pas disponible. Quelques « diplômés » prennent la parole en public.

Connaissances et partage de l'information – en bref				
Promoteur du projet et titre de celui-ci	Les connaissances ont-elles été partagées ?	De quelle façon ? Avec qui ?	Y a-t-il toujours de l'information à disposition ?	De quelle façon ? Pour qui ?
Information juridique communautaire de l'Ontario : Maltraiter une personne âgée : le crime caché	✓	Documentation produite, réimprimée et toujours distribuée.	✓	Support papier. Site internet.
Université de Toronto : deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées	✓	Les travaux de la conférence ont été partagés avec les participants.	✓	Disponible auprès du promoteur de projet, mais de façon limitée.

10. CONTRIBUTIONS À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Nous avons étudié comment les projets financés par l'ILVF du MJ ont contribué à lutter efficacement contre la violence familiale¹⁰, et surtout comment ils ont contribué aux trois dimensions visées de l'ILVF du MJ — connaissance de la violence familiale, de la législation et de la réponse du système de justice pénale à la violence familiale, capacité de répondre aux problèmes de la violence familiale.

10.1. Sensibiliser à la violence familiale

La contribution la plus fréquente porte sur l'augmentation du degré de sensibilisation et de connaissance de la violence familiale dans diverses audiences cibles – éducateurs, prestataires de services, autres spécialistes notamment, et surtout pour les projets de VIJ, la population en général. On estime dans tous les projets qu'il convient de cibler celles et ceux qui travaillent dans le domaine.

Le financement de projet par l'ILVF du MJ contribue aussi à aider les promoteurs de projet à innover et à tester de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes pour faire connaître les diverses dimensions de la violence familiale chez les spécialistes du domaine et parmi la population et à éduquer ceux-ci. On peut citer par exemple l'usage d'outils pédagogiques interactifs, le multimédia, le théâtre et l'apprentissage en ligne.

10.2. Accroître la connaissance de la législation en matière de violence familiale et la réponse du système de justice pénale

La plupart des projets ont directement contribué à faire davantage connaître la législation portant sur la violence familiale et le rôle de la justice pénale. Des actions de formation ont eu cet effet

¹⁰ Notamment par l'enseignement, le traitement, la création et le renforcement de capacités communautaires.

au niveau des spécialistes et une variété d'outils de vulgarisation juridique, nouveaux et actualisés, ont aussi aidé la population à avoir accès à des données à jour. Ces produits sont souvent disponibles sur des sites internet et on espère que cela contribuera à l'avenir à l'accessibilité.

10.3. Créer des capacités

Les projets de l'ILVF du MJ ont contribué de diverses façons à développer la capacité de lutte contre la violence familiale des organisations et des collectivités. Dans de nombreux projets, on a investi dans le capital humain dont disposaient les organisations et leurs collectivités, en soutenant l'enseignement et la formation, afin d'accroître les connaissances et les aptitudes des spécialistes en vue de prévenir la violence familiale et de lutter contre elle. L'ILVF du MJ a aussi investi dans le capital social, en soutenant l'élaboration de partenariats et de réseaux qui renforcent l'action collective. Enfin, les projets de l'ILVF du MJ ont rendu des outils et des ressources d'avant-garde plus disponibles. La pertinence de la plupart de ces produits et outils est constante, on les utilise à des fins diverses.

Le tableau ci-dessous résume les principales contributions à la lutte contre la violence familiale.

Principales contributions des projets à la lutte contre la violence familiale			
Titre du projet	Connaissance des questions de violence familiale et de ses incidences	Connaissance de la législation et de la réponse de la justice pénale	Contribution à la capacité de prévenir la violence familiale et de lutter contre elle
A.S.A.P. Project	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital humain ▪ Outil de formation
Parlons attouchements	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital humain ▪ Outil de formation
Keeping Kids Safe	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital social (réseau) ▪ Outil de planification
Giving Children Hope	✓		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital humain ▪ Savoirs ▪ Outil d'intervention
Manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »	✓		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil de formation ▪ Capital humain ▪ Capital social

Principales contributions des projets à la lutte contre la violence familiale			
Titre du projet	Connaissance des questions de violence familiale et de ses incidences	Connaissance de la législation et de la réponse de la justice pénale	Contribution à la capacité de prévenir la violence familiale et de lutter contre elle
Educating on Family Violence — Web Site	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil pédagogique
Street Exit Program	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital humain ▪ Outil d'intervention
Sur le dos de l'amour	✓		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil pédagogique
La Tournée de la prévention	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil de formation ▪ Outil communautaire ▪ Capital humain ▪ Capital social
Why Do Female Victims Recant?		✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs
Protocole de sécurité communautaire	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil de travail ▪ Capital humain ▪ Capital social
Les femmes maltraitées	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil d'information
Projet de brochure d'information sur la violence familiale	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil d'information
Men Mentoring Men	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil d'intervention
Maltraiter une personne âgée : le crime caché	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Outil d'information
Conférence sur la maltraitance des personnes âgées	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs ▪ Capital social

11. ENSEIGNEMENTS - INCIDENCES SUR L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES DE L'ILVF DU MJ

On a examiné dans cette étude seize (16) projets ayant abordé divers aspects de la violence familiale, selon une diversité de points de vue, de niveaux et de méthodes. Dans l'ensemble, tous les projets de cet échantillon ont réussi à réaliser leurs propres objectifs et les deux tiers sont toujours actifs d'une façon ou d'une autre. De leurs réalisations, on peut tirer des observations et des enseignements, quant à toutes les conditions pouvant contribuer à réussir l'exécution et à obtenir les résultats. Ces conditions de réussite peuvent se regrouper en thèmes généraux exposés ci-après.

11.1. Infrastructure adaptée

Le premier thème a trait à l'importance d'une infrastructure adaptée. La plupart des promoteurs de projet étaient des organisations relativement bien établies, avec d'une façon ou d'une autre une infrastructure en place ayant fourni un important soutien en nature. Quelques promoteurs de projet ont pu coordonner le soutien avec d'autres organisations et d'autres personnes de l'ensemble des collectivités ou faire appel à leur soutien, ce qui a été particulièrement précieux pour le départ des projets. Pour garantir que l'infrastructure est suffisante pour que le projet réussisse, on suggère de se servir d'outils d'évaluation afin de répertorier les capacités dont dispose l'organisation et de préciser ce qui peut être développée, ce qui peut être acquis par des rapports avec d'autres organisations et d'autres personnes.

11.2. Leadership, engagement et bon ciblage du travail

Le deuxième thème a trait au leadership, à l'engagement et au bon ciblage du travail. Tous les promoteurs de projet et leurs partenaires ont fait preuve de leadership et d'un sérieux engagement pour traiter les problèmes de la violence familiale et pour s'assurer que leur travail a bien été en rapport avec les besoins, les problèmes et les solutions d'une population ou d'une situation donnée. Le fait d'être ouvert, de prendre le temps de comprendre le contexte et la

dimension culturelle du travail, d'adapter des démarches et des méthodes à la situation est lié à la réussite de la mise en œuvre.

11.3. Partenariats

Le troisième thème a trait aux partenariats. La majorité des promoteurs de projet avaient des relations de travail avec d'autres intervenants majeurs et ont pu s'en prévaloir et les élargir pendant la planification et l'exécution des projets. Grâce au travail avec d'autres – que cela ait été en partenariat officiel, dans un groupe ou un processus consultatif – plusieurs projets ont retiré des avantages majeurs et concrets.

L'avantage le plus fréquemment cité de travailler ensemble est qu'il a permis aux promoteurs de projet d'avoir accès à une grande variété de connaissances et d'expertises, ce qu'ils n'auraient pu faire s'ils avaient travaillé de façon autonome. Le travail en commun les a aussi aidés à obtenir du soutien pour leurs propres activités et à ce qu'on s'y rallie. Il peut aider à créer un milieu favorable et sûr pour travailler aux problèmes de la violence familiale. Ceci est particulièrement important pour les interventions et les actions de formation dans les collectivités, car elles peuvent engendrer des problèmes personnels divers pour les participants à la formation. Il est essentiel dans de telles situations d'être en rapport avec des services de soutien.

La façon dont les promoteurs de projet ont travaillé avec d'autres intervenants a varié considérablement et la plupart du temps, a été dictée par les exigences de leur projet. Un mode consultatif de travail en commun a été très utile dans des activités assez simples, par exemple que des experts de l'extérieur analysent des produits de VIJ. Dans les projets plus évolutifs ou susceptibles d'avoir une incidence plus vaste sur d'autres intervenants et sur l'ensemble de la collectivité, on a eu souvent recours à des démarches plus coordonnées ou bien de collaboration. Il s'est agi notamment d'établir des groupes consultatifs et des comités directeurs pour l'ensemble du projet. Des partenariats de ce type ont cumulé l'avantage de permettre la communication et le dialogue, tout en exigeant des investissements de temps, d'énergie et de ressources pour gérer et coordonner plus conséquents que le promoteur de projet ne l'avait envisagé au départ. Ils ont aussi exigé, pour réussir, des investissements conséquents de temps, d'énergie et de ressources de la part des partenaires ayant participé. Voici quelques suggestions tirées des expériences des promoteurs de projet, afin de garantir que le travail en commun se déroule sans heurt et avec efficacité :

- Être stratège – réfléchir à quel type de partenariat est le plus indiqué pour le type de projet qui va être exécuté.
- Réfléchir sérieusement à qui sont les meilleurs partenaires, quel doit être leur mode de participation, quel degré d'officialisation doit avoir le partenariat.
- Veiller à ce que les buts pour travailler ensemble soient clairs pour toutes les parties et à ce que les procédures mises en place fonctionnent efficacement.
- Veiller à ce que les partenaires comprennent leurs attributions à l'égard du projet, notamment l'investissement de temps et de ressources susceptibles de leur être demandés. Le respect des délais par toutes les parties est essentiel lui aussi.
- Se souvenir que les partenariats continueront à évoluer et à se modifier pendant l'exécution du projet.
- Réfléchir au type de capacité qu'il faudra à l'organisation pour coordonner les partenaires et communiquer avec eux. Veiller à ce qu'il y ait assez de temps et de ressources pour la coordination et la communication.
- Il est important qu'une stratégie soit en place pour faire face aux problèmes pouvant surgir ; il faut aussi revoir les modalités du partenariat de temps à autre.

11.4. Le financement de projet en tant qu'outil

Le quatrième thème a trait au financement de projet. Il est dans l'ensemble un outil précieux. Il importe toutefois d'en reconnaître les limites. Dans les projets étudiés, il a aidé des organisations à entreprendre des activités, ce qu'elles n'auraient pu faire sinon. Il a permis à quelques promoteurs de projet d'innover, en leur donnant la possibilité de lancer et d'appliquer des idées nouvelles. D'autres ont pu créer des outils pédagogiques très spécifiques. Il a aidé d'autres encore à faire avancer des actions nouvelles ou de redonner vigueur à des actions déjà établies. À un niveau plus vaste, les résultats du financement de projet mené dans l'ILVF du MJ continuent de s'accroître et de contribuer à la capacité, surtout pour l'accroissement des connaissances et du capital humain et social. En même temps toutefois, le financement de projet à une durée limitée, fait problème si les promoteurs de projet souhaitent concrétiser une vision plus large ou à plus long terme, si d'autres sources de financement se maintiennent ou si l'exécution avancée ne peut être garantie.

Le financement de projet pose également quelques problèmes administratifs. Le premier a trait aux délais. Des promoteurs de projet reçoivent parfois l'approbation tard dans l'exercice et c'est la bousculade pour terminer le projet à temps. L'enseignement à retirer ici est que la planification

et l'exécution doivent se faire selon des échéanciers réalistes. Il est essentiel en particulier de prévoir assez de temps pour la planification et les étapes d'élaboration du projet, surtout si d'autres partenaires ou intervenants participent.

Selon des promoteurs de projet, le fait d'avoir plusieurs bailleurs de fonds leur a permis de donner plus d'ampleur à leurs projets qu'ils n'auraient pu se le permettre autrement. En même temps toutefois, la multiplicité des sources de financement entraîne des lourdeurs administratives pour les promoteurs de projet. Il serait utile que les bailleurs de fonds coordonnent et harmonisent mieux leur gestion de projet et leurs exigences de déclaration.

11.5. Importance du soutien en nature

Pour réussir, il est indispensable d'avoir accès à du soutien en nature. Les promoteurs de projet indiquent clairement que leur projet n'aurait pas réussi sans soutien en nature. Il faut reconnaître que celui-ci comporte le « coût d'option » qu'absorbent les partenaires quand ils participent volontairement à des projets.

11.6. Viabilité des projets

Le thème final a trait à la viabilité des projets. Un enseignement important est que les promoteurs de projet continuent peut-être à innover et à être actifs d'une façon ou d'une autre, après que le financement de leur projet s'est terminé. Il faut préciser en même temps que par définition, le financement de projet à une durée limitée. Le fait qu'un projet se poursuive ou non après la fin de son financement dépend de plusieurs facteurs, notamment de si ses résultats ont été positifs, si l'on en a toujours besoin, si son maintien peut être profitable et si de nouvelles ressources pour poursuivre le projet ont pu être trouvées.

L'actuelle conjoncture de financement, axée sur les projets, s'est révélée difficile pour quelques promoteurs, dont le projet a abouti à des résultats positifs et qui croient dans leurs produits et dans leurs services, mais qui pourtant n'ont pas réussi à obtenir les ressources qu'il leur faudrait pour poursuivre leur travail ou le faire progresser.

11.7. Incidences sur les orientations et les programmes de l'ILVF du MJ

Cette étude a constaté que dans l'ensemble, le financement de l'ILVF du MJ a eu une influence positive pour lutter contre la violence familiale au niveau tant national que communautaire. Il est important que le travail sur les dimensions de justice pénale de ce problème se poursuive, étant donné l'ampleur de celui-ci. Voici quelques suggestions à envisager :

- Le rapport du projet à l'amélioration de la réponse de la justice pénale et celui aux priorités de l'ILVF et du MJ sont à articuler clairement dans les décisions de financement, à la fois pour les projets autonomes et ceux qui sont cofinancés.
- Les promoteurs de projet devraient préciser la fonction des partenaires dans le projet et confirmer la nature de cette fonction, une fois que le projet a pris fin. (Il serait utile dans les études à venir que les partenaires soient informés qu'ils peuvent être contactés à des fins de recherche et d'évaluation.)
- Des moyens de mieux harmoniser et coordonner la gestion des projets cofinancés sont à explorer avec les bailleurs de fonds du MJ et de l'ILVF, afin de diminuer les lourdeurs administratives que supportent les promoteurs de projet. Il faut aussi explorer des moyens de coordonner et de planifier des projets ayant des incidences de financement à plus long terme.
- L'ILVF du MJ devrait clarifier auprès des promoteurs de projet les attentes en matière d'évaluation et les exigences en matière de déclaration, afin qu'ils aient les capacités qui conviennent et aient pris dès le départ des mesures pour évaluer leurs travaux (notamment l'obtention de l'expertise et des ressources appropriées).
- L'ILVF du MJ pourrait envisager de prendre une part plus active à la description des projets financés et à la diffusion des résultats des projets, afin d'assurer le transfert des connaissances. Une fonction plus active aiderait à obtenir que les responsables de l'élaboration des orientations et des programmes, les organisations et les collectivités soient en rapport et apprennent de leurs expériences individuelles. Ceci pourrait se concrétiser grâce à diverses actions, par exemple afficher et diffuser les résultats ou les descriptions des projets sur le site internet de l'ILVF du MJ, aider les promoteurs de projet à mettre à disposition les données et les résultats de leur projet (site internet de leur organisation par exemple, bulletins, présentations, publications). Il serait bénéfique que l'ILVF du MJ accueille des ateliers ou des forums qui réuniraient les promoteurs de projet et leur permettraient de

travailler à des thèmes ou des problèmes similaires, afin qu'ils partagent avec d'autres travailleurs communautaires et des responsables de l'élaboration des orientations et des programmes des expériences, des points de vue, des résultats et des enseignements quant aux projets. De tels ateliers faciliteraient le transfert des connaissances et permettraient à l'ILVF d'obtenir des observations sur les résultats des activités en atelier et des avis sur les orientations à venir.

ANNEXE A :
Examen des dossiers
du ministère de la Justice du Canada,
Initiative de lutte contre la violence familiale,
Financement de projets
1997/98-2002/03

Introduction

En 2003, la Division de l'évaluation de Justice Canada a retenu les services de Côté Consulting & Associates pour étudier les projets financés dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ci-après ILVF) pendant les exercices 1997-1998 à 2002-2003.

Méthodes

Soixante dossiers de projet répondaient aux critères de sélection établis par le Comité de sélection, soit des projets ayant été financés pendant la période quinquennale spécifiée et terminés au 31 octobre 2002. Les méthodes ont été à la fois quantitatives et qualitatives. L'examen a porté sur des dossiers de projet de l'élément général de l'ILVF et de l'élément de la VIJ (Vulgarisation et Information juridiques), afin d'obtenir des informations de contexte, notamment sur les partenaires de financement, les principaux intervenants et les bénéficiaires, les types de contribution, les délais et le montant des crédits versés. Un échantillon représentatif de quarante (40) dossiers de projet a été constitué et une synthèse a été préparée pour chaque projet. Il a été difficile pour définir précisément le nombre total de projets exécutés dans le cadre de chaque fonds. La vérification des subventions et des contributions a repéré en 2002 les inconvénients du Système de contrôle des projets et des mesures ont été prises pour le corriger.

L'examen des dossiers s'est efforcé de répondre aux questions suivantes :

1. Par année, combien de projets ont été financés pendant la période quinquennale étudiée ? combien ont été terminés ?
2. Quelle est la fourchette des crédits versés ? quel pourcentage du financement de chaque projet a été versé par la Section des subventions et des contributions du MJ ?
3. Quels types de projet ont été financés (conférences, projets pilotes, novateurs, ateliers, évaluations par exemple) ?
4. De quel domaine principal de violence familiale traitaient les projets (par exemple collectivités rurales, ethnoculturelles, maltraitance des personnes âgées, des enfants, des conjoints) ?

5. Qui ont été les bénéficiaires ?
6. Quels partenaires de financement ont été associés aux projets ?
7. Combien de projets ont été terminés selon les modalités de l'entente ? plus précisément, y a-t-il eu réalisation de rapport ou d'évaluation, si cela avait été prévu ?
8. Ce rapport ou cette évaluation se trouvent-ils dans le dossier ?
9. Y a-t-il dans ce rapport ou cette évaluation assez de données pertinentes et utiles à intégrer à une étude sur les enseignements (par exemple résultats, recommandations, activité de suivi) ?
10. Auquel des éléments suivants de l'Initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale¹¹ le projet était-il censé contribuer ?
 - interventions efficaces de la justice pénale dans des situations de violence familiale;
 - soutien des collectivités à des mesures éprouvées pour prévenir la violence familiale, intervenir et protéger quand elle survient;
 - réponse renforcée de la justice pénale à la violence familiale.
11. Auxquels des domaines suivants, définis par le MJ, le projet était-il censé contribuer?
 - promouvoir la sensibilisation de la population aux causes de la violence familiale et réduire la tolérance à son égard;
 - élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des outils d'intervention efficaces pour lutter contre la violence familiale;
 - élaborer et mettre en œuvre des mesures destinées à protéger les victimes et les témoins;
 - promouvoir la participation de la population aux mesures de lutte contre la violence familiale.
12. Comment le projet a-t-il contribué à :
 - sensibiliser ?
 - faire mieux connaître la législation ou les procédures pénales?

¹¹ Composante de L'initiative de lutte contre la violence familiale relevant du ministère de la Justice du Canada, 1997-1998 – 2001-2002, Cadre d'évaluation, Mai 2001

Aperçu des financements

Le MJ menait des actions de quatre types dans le cadre de l'ILVF : orientations, recherche, financement de projet, VIJ. La Division de l'évaluation du MJ reçoit des crédits pour mener des activités permanentes d'évaluation. Voici ci-dessous la ventilation par type d'action.

Ventilation de l'ILVF du MJ 1 450 000 \$	Exercice 1996-1997	Exercice 1997-1998 et en permanence
Financement de projets ILVF	40 000 \$	413 250 \$
Financement de projets VIJ	50 000 \$	457 101 \$
Recherche sur les orientations	15 000 \$	169 650 \$
Élaboration des orientations	30 000 \$	388 000 \$
Évaluation de programme	5000 \$	22 000 \$
TOTAL		1 450 000 \$

L'étude des dossiers s'est attachée au financement de projet. Voici ci-dessous la ventilation des fonds versés aux projets pendant la période étudiée.

- 26,67 % (16 projets) sont inférieurs à 10 000 \$.
- 51,67 % (31 projets) sont entre 10 001 \$ et 30 000 \$.
- 11,67 % (7 projets) sont entre 30 001 \$ et 50 000 \$
- 8,33 % (5 projets) sont entre 50 001 \$ et 100 000 \$
- 1,67 % (1 projet) sont supérieurs à 1 000 000 \$.

Financement des projets en bref			
	ILVF – général	VIJ	Total
Moins de 5000 \$	2	3	5
5001 \$ - 10 000 \$	4	7	11
10 001 \$ - 20 000 \$	9	10	19
20 001 \$ - 30 000 \$	8	4	12
30 001 \$ - 50 000 \$	1	6	7
50 001 \$ - 70 000 \$	3	2	5
70 001 \$ - 90 000 \$	0	0	0
1 000 000 \$ +	1	0	1
Total	28	32	60

Le tableau ci-dessous détaille les types de projet financés.

Aperçu des activités des projets			
Activité des projets	ILVF – général	VIJ	TOTAL
Conférence	6	4	10
Projet pilote	9	4	13
Recherche	4	1	5
Ateliers de formation, vidéos	1	4	5
Conception de site internet	1	2	3
Campagne de sensibilisation		1	1
Art, film	3		3
Évaluation	3		3
Publication	1	3	4
Brochure		13	13
TOTAL	28	32	60

Le tableau ci-dessous détaille la répartition géographique des projets au Canada.

Répartition géographique en bref			
	VF - -général	VIJ	Total
National	10	9	19
T.N.O	0	0	0
Yukon	1	0	1
Colombie-Britannique	5	8	13
Alberta	1	3	4
Saskatchewan	2	5	7
Manitoba	1	1	2
Ontario	4	1	5
Québec	3	1	4
Nouveau-Brunswick	0	1	1
Nouvelle-Écosse	0	1	1
Terre-Neuve	0	1	1
Île-du-Prince-Édouard	1	1	2
TOTAL	28	32	60

Gestion des fonds des projets

Cinquante-huit (58) des soixante (60) dossiers de projet examinés comportaient des produits réalisés, notamment des publications, des films, des rapports provisoires et finaux.

Partenariats

Le Fonds des projets généraux de l'ILVF a cofinancé la majorité des projets avec des partenaires des secteurs public et privé. Les partenaires fédéraux majeurs ont été Solliciteur Général Canada, Service correctionnel Canada, Condition féminine Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, Patrimoine Canada, Santé Canada. Il y a fréquemment eu cofinancement de rois de ces ministères ou plus pour un projet donné. Plusieurs projets ont été cofinancés avec d'autres actions pertinentes du MJ, notamment les victimes, la stratégie nationale de prévention du crime et la justice applicable aux jeunes.

Examen des dossiers en bref

Les dossiers de projet sont bien documentés et les constatations pour chaque projet ont été facilement accessibles.

Dans cette phase de l'ILVF (1997-1998 à 2002-2003), des crédits ont été versés pour notamment des projets pilotes, des conférences, des évaluations globales, des études de recherche, des arts, des films, des ateliers de formation, la conception de sites internet et des produits de vulgarisation et d'information juridiques. Pendant cette période, l'ILVF a réalisé des produits et suscité des savoirs fort divers.

Tous les projets financés ont satisfait à au moins trois ou quatre objectifs du cadre interministériel de responsabilisation de l'ILVF. Le financement a surtout servi à des fins d'expansion. Certes de nombreux projets visent à réduire la violence familiale et peuvent y contribuer, mais on ne sait toujours rien de leur efficacité, car le projet est une activité à court terme et le financement grâce à l'ILVF du MJ n'est disponible que pour trois ans au plus.

Les conférences ont notamment abordé la maltraitance des personnes âgées, la violence contre les femmes, la protection des droits de la personne, l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, les enfants témoins de violence familiale. Divers délégués d'horizons variés ont assisté aux conférences. Le système de justice pénale était représenté par des policiers, des

procureurs, des avocats, des agents de probation, des juges et des personnels des services correctionnels. Les provinces, les territoires, les institutions universitaires, les services sociaux, ceux d'aide sociale, les organisations des femmes, les groupes multiculturels et les groupes autochtones y étaient également représentés.

De nombreuses activités novatrices ont été testées et menées à bien dans les projets. On y a abordé la sécurité des enfants par rapport aux prédateurs sexuels, le travail avec des jeunes en difficulté, la création d'une base de communication entre les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, des services de conseil pour les enfants et leurs parents, des programmes de conseil pour les hommes violents, des renseignements à l'intention des femmes qui se soustraient à des situations de violence conjugale et un programme pour donner une nouvelle identité à ces femmes. On a entrepris des programmes pédagogiques et préventifs destinés à protéger les femmes, les enfants et les adolescents et on a constaté la plupart du temps que ces projets peuvent être reproduits ailleurs au Canada.

On a étudié dans les projets de recherche les facteurs incitant les femmes à se rétracter, la violence et les femmes autochtones, l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents et les ressources dont disposent les personnes âgées qui sont maltraitées.

Au nombre des groupes cibles ayant reçu des fonds, mentionnons des groupes de femmes, des organismes provinciaux de services, des établissements d'enseignement, des groupes d'enfants et d'adolescents, des groupes de personnes âgées, des organisations ethnoculturelles et des organisations autochtones.

Au nombre des bénéficiaires des projets financés, qui ont été identifiés, mentionnons des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, des étudiants (violence en milieu scolaire), des femmes (violence conjugale), des enfants maltraités (résolution des différends), des femmes musulmanes (égalité des sexes, droits de la personne) et des personnes âgées maltraitées.

Même si la proposition faisait en général état d'un élément d'évaluation, il y a eu peu d'évaluations, en raison notamment du manque d'expertise et de ressources en la matière, de l'inexistence d'évaluations indépendantes et du fait que l'on se fie à des méthodes « douces ».

Suivi aux fins des enseignements

On a repéré quarante (40) projets (dont le dossier comporte un rapport final ou une évaluation finale) présentant des possibilités de suivi afin de déterminer les enseignements. Ces projets ont constitué un échantillon représentatif des projets généraux de l'ILVF et des projets de VIJ, par projet, territoire, groupe cible et type de maltraitance.

ANNEXE B :
Profils des projets choisis,
1998/99-2002/03

Aperçu

L'annexe B fournit un aperçu de chaque projet examiné pour cette étude. Les projets sont présentés par sujet, selon l'ordre suivant :

- **Enfants et jeunes** : huit projets portant sur des sujets liés à la violence envers les enfants et les jeunes et sur leurs répercussions.
- **Femmes, femmes et enfants** : cinq projets portant sur des sujets liés à la violence familiale envers les femmes, ainsi que la violence envers les femmes et leurs enfants.
- **Hommes** : cinq projets portant sur le traitement des hommes violents.
- **Aînés** : deux projets portant sur la violence envers les aînés.

Remarque à propos des sources d'information

Les informations contenues dans chaque rubrique proviennent des sources suivantes :

- **Promoteurs du projet** : Responsables des organismes recevant des fonds de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du ministère de la Justice (ci-après l'ILVF du MJ) pour exécuter le projet. Dans les cas où les responsables du projet avaient quitté l'organisme, nous avons interrogé leurs remplaçants.
- **Objet du projet** : Essentiellement à partir des données figurant dans le Système de contrôle des projets (SCP) et en partie à partir d'un examen du dossier du projet et du rapport final s'y rattachant. Dans la mesure du possible, les données ont été confirmées par des entrevues avec le promoteur et les partenaires du projet.
- **Financement** : Les données sur le financement de l'ILVF du MJ proviennent du SCP. Celles sur les autres sources de financement sont généralement déterminées à l'étape de la proposition. Il est parfois difficile de trouver dans le dossier du projet le montant des fonds provenant de sources autres que l'ILVF du MJ. Dans la mesure du possible, nous avons confirmé l'information sur le financement par des entrevues avec les promoteurs de projet; il a été toutefois difficile de se la rappeler avec exactitude. Nous sommes assez sûrs de

l'exactitude des données, mais elles doivent néanmoins être considérées comme approximatives.

- **Partenaires du projet :** Nous avons tenté de distinguer bailleurs de fonds (ci-dessus) et partenaires de projet ; ces derniers sont des organismes ayant activement participé à des aspects de la planification et de la mise en œuvre du projet. En général, les partenaires de projet sont nommés à l'étape de la proposition. Toutefois, les partenaires de même que la nature de leur participation peuvent varier une fois que le projet est approuvé et mis en œuvre. Dans la mesure du possible, nous avons identifié les partenaires et confirmé la nature de leur participation par des entrevues.
- **Résultats du projet :** Données sur les résultats immédiats du projet, contenus dans les rapports finaux de celui-ci (et les évaluations, le cas échéant). Dans la mesure du possible, nous avons clarifié ou confirmé les données sur les principaux résultats par des entrevues avec les promoteurs de projet.
- **État du projet :** Actualisation de ce qui s'est déroulé depuis la conclusion du projet, à partir de données fournies lors des entrevues avec les promoteurs et les partenaires de projet et parfois à partir de documents supplémentaires, remis par le promoteur de projet ou figurant sur le site web de l'organisme.
- **Partage et diffusion des connaissances :** Données sur la façon dont les produits finaux ont été diffusés, le cas échéant, de même que sur les destinataires. Elles indiquent également si les produits sont actuellement disponibles (par exemple, sur internet).
- **Contribution à la lutte contre la violence familiale :** À partir de données figurant dans l'analyse des rapports et des évaluations de projet par le MJ et de données fournies par des principales sources.
- **Enseignements :** À partir de données sur les enseignements figurant dans des rapports et des évaluations de projet et de données fournies par des principales sources.
- **Personne-ressource :** Coordonnées du directeur actuel de l'organisme promoteur du projet, à jour en avril 2004.

Projet A.S.A.P. (programme scolaire de lutte contre la violence)

Promoteur du projet : Kingston Learning Centre (KLC)

Année financière 2001-2002

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer un projet pilote pour former et certifier des éducateurs adjoints en matière de violence familiale dans leur milieu scolaire.

Objet du projet : former et certifier dans l'est de l'Ontario des éducateurs adjoints en matière de violence familiale pour qu'ils puissent agir comme personne-ressource et dispenser des ateliers destinés à prévenir la violence familiale dans leur milieu scolaire. Le KLC a organisé un atelier de formation de trois jours aux six campus suivants en Ontario : Belleville, Brockville, Kingston, Renfrew, Russell et Smith Falls.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 23 637 \$; il n'y a pas eu d'autre financement.

Partenaires du projet : Pas d'autres partenaires officiels, mais E.V.A.C. (End Violence Against Children) s'est joint au KLC, une fois le projet démarré.

Résultats du projet : au total, 102 éducateurs adjoints ont été formés et certifiés. Les participants ont fait état d'un haut degré de satisfaction dans l'évaluation des ateliers.

État du projet : le KLC n'a pu obtenir d'autre financement pour poursuivre l'initiative au-delà du projet pilote. Depuis, il a intégré certains aspects du programme de l'atelier à un volet du programme menant au diplôme d'éducateur adjoint.

Partage et diffusion des connaissances : le KLC a intégré certains aspects de l'atelier original à son programme d'éducateur adjoint.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a sensibilisé davantage les éducateurs adjoints aux questions de violence familiale touchant les enfants et les a mieux préparés pour faire face aux situations découlant de la violence familiale, qui peuvent survenir en milieu scolaire. Ce projet les a également informés sur les moyens d'obtenir des ressources dans leur région.

Enseignements : un programme interactif est très approprié pour partager connaissances et informations au sujet de la violence familiale. Les participants ne sont pas à l'abri de la violence

familiale eux-mêmes. L'un des principaux enseignements du projet est donc l'importance d'avoir un soutien disponible pour ceux qui participent à la formation.

Personne ressource :

Directrice

Kingston Learning Centre

Tél. : (613) 384-6194

Télec. : (613) 384-9459

Site web : www.kingstonlearningcentre.ca

Parlons attouchements : programme complet de prévention de l'exploitation sexuelle, destiné aux enfants de 3½ à 6 ans

Promoteur du projet : Conseil scolaire de Vancouver (District scolaire n° 39)

Année financière 2000-2001

Rôle de l'ILVF du MJ : soutenir la mise au point de la deuxième édition de *Parlons attouchements*, ressource pédagogique portant sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, dont la première version remonte à 1986.

Objet du projet : actualiser le programme *Parlons attouchements* ainsi que les documents de formation du formateur, conformément aux recommandations d'une évaluation du programme faite en 1992. *Parlons attouchements* est un programme communautaire de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants de 3 ½ à 6 ans. Ce programme est conçu pour aider les enfants à acquérir des connaissances de base et des mécanismes d'autoprotection relativement à l'exploitation sexuelle. Il permet également aux parents et aux services d'aide à l'enfance de mieux protéger les enfants. La mise au point de la deuxième édition avait été envisagée dans la première phase d'une action plus vaste, afin d'élargir la prestation du programme dans toute la Colombie-Britannique. Cette action en est à sa troisième phase.

Publiée en 2001, la deuxième édition du programme reflète les méthodes pédagogiques et la législation actuelles en matière d'exploitation sexuelle des enfants, et vise à mieux répondre aux besoins d'une population variée d'enfants et de familles. Le programme est conçu pour les milieux d'aide à l'enfance et l'école maternelle. Il fait partie de la trousse *Parlons attouchements*, qui inclut d'autres outils d'apprentissage, dont un disque compact. Les éducateurs doivent suivre la formation avant de pouvoir enseigner le programme.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni la somme de 15 000 \$ pour la révision et l'actualisation du programme et le volet formation du formateur. Parmi les autres bailleurs de fonds figurent le Centre national de prévention du crime (50 000 \$ pour la recherche et la production de ressources), le conseil scolaire de Vancouver (ressources humaines, soutien administratif, impression et garde de documents), le ministère de la sécurité publique et le solliciteur général de la Colombie-Britannique (13 000 \$ incluant les ressources nécessaires pour la production d'un disque compact), la Vancouver Police Union Charitable Foundation (5000 \$) et le Early Childhood Educators of British Columbia (ressources en nature).

Partenaires du projet : une variété d'organisations ont travaillé au projet à titre consultatif, dont le Child Care Resource and Referral Program, le B.C. Association of Child Care Services, le Westcoast Multicultural and Diversity Services, la Western Canada Family Child Care Association of B.C et la Vancouver Police Union Charitable Foundation. En outre, des spécialistes travaillant auprès des enfants et des familles dans les milieux de l'enseignement et de la santé ont partagé leurs vues sur le projet.

Résultats du projet : Parlons attouchements a été actualisé grâce à la production d'un programme complet et à jour, et de documents pour former les formateurs. Parlons attouchements comprend maintenant neuf leçons et une variété de documents accessoires en anglais, français, chinois, serbe croate, punjabi, espagnol et vietnamien qui peuvent être photocopiés pour les membres de la famille.

État du projet : dans la phase II, le programme et les documents de formation ont fait l'objet de tests et ont été mis au point. La phase III, qui est maintenant en cours, vise la formation des formateurs pour intégrer le programme à l'éducation préscolaire dans les autres régions de la province. Il est administré par le Early Childhood Educators of British Columbia (ECBC). Au sein des districts scolaires, un partenariat s'est créé récemment avec Options for Sexual Health pour que ses éducateurs fournissent de l'aide en milieu scolaire ; la formation a commencé en mai 2004. Le groupe consultatif du projet n'existe plus, mais un groupe plus restreint de direction inter organismes pour surveiller la mise en œuvre du programme a été créé et consulte les autres intervenants au besoin.

Partage et diffusion des connaissances : le programme Parlons attouchements n'est dispensé qu'aux personnes qui suivent la formation. L'information au sujet de Parlons attouchements a été publiée dans divers bulletins et revues des services d'éducation de la petite enfance et présenté dans des conférences sur l'éducation et la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a ranimé l'intérêt pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, grâce à la création de ressources à jour qui s'adressent à tous les enfants. Le programme a aidé à sensibiliser davantage les services d'éducation de la petite enfance relativement à la prévention de l'exploitation sexuelle et ses répercussions sur la santé des enfants. Il a aussi aidé à obtenir que les éducateurs connaissent la législation dans le domaine et les ressources disponibles dans la communauté pour y faire face.

Enseignements : le fait de disposer d'un groupe consultatif large et très performant valait tout à fait la peine, car il a permis de prendre en compte différents points de vue sur un sujet ayant des répercussions très larges. Cela a aussi permis aux organismes de mieux connaître les problèmes en question et de partager ces connaissances à l'interne. Il y a toutefois des difficultés d'horaire et de logistique pour réunir un tel groupe.

Personnes ressources :

District Learning Services
District scolaire n° 39 (Vancouver)
Tél. : (604) 713-5000 poste 5204
Télec. : (604) 713-5244

Coordonnatrice
Early Childhood Educators of British Columbia
Tél. : (604) 709-6063
Télec. : (604) 709-5662
Appel gratuit : 800-797-5602
Site web : www.cfc-efc.ca/ecebc

Keeping Kids Safe : stratégie axée sur les victimes pour s'occuper des délinquants coupables d'agression sexuelle envers des enfants

Promoteur du projet : Justice Yukon, Groupe de travail « Keeping Kids Safe »

Année financière 1996-1997

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer l'élaboration de volets du plan directeur de « Keeping Kids Safe » pour le Yukon.

Objet du projet : appuyer un processus de consultation et le développement de profils locaux pour évaluer les besoins spécifiques et les forces particulières de chaque communauté du Yukon au regard de la stratégie pour assurer la sécurité des enfants. Il s'agit d'une stratégie multidisciplinaire pour répondre aux situations d'exploitation sexuelle des enfants au Yukon et pour prévenir ce phénomène. Cette stratégie vise à créer un milieu sécuritaire pour les enfants et comprend un plan pour un programme de sécurité locale pour encourager les localités à incorporer des stratégies de prévention et d'intervention dans les programmes éducatifs et récréatifs pour les enfants, un programme d'équipes de gestion du risque pour gérer les risques que présentent les délinquants reconnus qui se trouvent dans le système judiciaire et enfin un programme de surveillance axé sur les familles pour identifier celles dont les enfants sont le plus à risque.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 6484 \$ à ce projet pour les dépenses des consultations touchant l'élaboration de la description des collectivités. Parmi les autres bailleurs de fonds figurent Justice Yukon (montant non spécifié), Service correctionnel Canada (20 000 \$), la GRC (10 000 \$) et le groupe de travail « Keeping Kids Safe » (4 500\$).¹²

Partenaires : des fonctionnaires du Yukon, les services de santé mentale et le Conseil des Premières nations du Yukon ont participé au comité de travail et, par conséquent, au projet.

Résultats du projet : des consultations ont eu lieu avec les prestataires de ressources de première ligne dans les 14 localités suivantes : Carcross, Carmacks, Dawson, Faro, Haines Junction, Kwanlin Dun, Mayo, Old Crow, Ross River, Pelly Crossing, Ta'an Kwach'an, Teslin, Two Mile, Watson Lake. Le projet a permis de décrire les collectivités et de définir les besoins de formation pour chaque localité.

¹² Note : cette information provient du dossier du projet et il n'a pas été possible de confirmer ces chiffres avec Justice Yukon.

État du projet : l'ILVF du MJ a financé un projet particulier dans le cadre d'une plus grande initiative. Il semble que celle-ci n'a pas été mise en œuvre comme prévu à l'origine, bien que des éléments de cette stratégie auraient été intégrés à d'autres activités dans le territoire.

Partage et diffusion des connaissances : les résultats du projet étaient conçus pour documenter l'élaboration supplémentaire de la stratégie.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a fourni de l'information quant aux capacités des localités, qui est à saisir dans l'initiative globale.

Enseignements : n'ayant pu interroger la personne-ressource présente à l'origine du projet, nous n'avons donc pu déterminer si des leçons avaient été tirées du projet.

Personne ressource :

Directrice

Services correctionnels et communautaires

Ministère de la Justice du Yukon

Tél. : (867) 667-8293

Télec. : (867) 667-8293

Site web : www.gov.yk.ca

Giving Children Hope

Promoteur du projet : Family Centre of Winnipeg

Années financières 1998-1999 et 1999-2000

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer un projet pilote pour fournir un programme spécialisé d'assistance socio-psychologique pour répondre aux besoins des enfants et des parents aux prises avec des divorces très conflictuels.

Objet du projet : déterminer si une intervention thérapeutique auprès des enfants et des parents, aux prises avec des divorces très conflictuels, pourrait réduire les conséquences négatives de ces situations, qui mettent les enfants en situation de risque et causent, à long terme, des fardeaux aux niveaux juridique, social et économique, tant pour la famille que pour la collectivité. Le programme est fondé sur le modèle de traitement mis au point par le Dr Janet Johnston¹³. Le volet consacré aux parents visait à les sensibiliser davantage aux effets de leurs disputes sur leurs enfants et à les guider pour qu'ils aident ceux-ci à développer des attitudes positives et des mécanismes de récupération¹⁴. Le volet visant les enfants consistait à les aider à faire face à des situations – témoigner, être pris entre les deux parents, conflits parent-enfant, tristesse, anxiété, repli sur soi, passer à l'acte, troubles dans les rapports avec les amis du fait de la situation familiale¹⁵.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni environ 20 000 \$ pour ce projet pilote, Centraide Winnipeg et la Sill Foundation, 10 000 \$. Le coût total du projet pour deux années s'évalue à 100 000 \$.

Partenaires du projet : le Family Service Centre of Winnipeg a administré le projet, en consultation avec le Winnipeg Divorce Service Providers Committee, auquel sont représentées cinq à six organismes œuvrant auprès des familles et des enfants à Winnipeg.

¹³ Judith Wallerstein Centre for the Family in Transition, Corte Madera (Californie). Le manuel pour adultes est une adaptation de *For the Kids' Sake : A Treatment Program for High Conflict Separated Families* (Family Court Clinic, Clark Institute of Psychiatry) et celui pour enfant, de *High-Conflict, Violent and Separating Families: A Group Treatment Manual for School Age Children* (Vivienne Roseby et Janet Johnston).

¹⁴ Cela comprenait cinq à six sessions en groupe, auxquelles les parents assistaient séparément et cinq sessions avec les deux parents.

¹⁵ Le volet pour enfant a été conçu comme un programme de groupe de 10 semaines.

Résultats du projet : entre 1998 et 2000, ce projet pilote a permis d'aider 24 enfants et leurs familles ; le modèle de traitement s'est avéré efficace auprès des clients qui répondaient aux critères du programme. Une nette amélioration s'est manifestée dans la coparentalité, ce qui a donné des résultats positifs dans 16 des 20 familles ayant participé au programme (le travail s'est poursuivi auprès de deux familles et deux autres familles ont été orientées vers d'autres services, car leurs besoins étaient au-delà du mandat et des ressources du programme). Les groupes s'occupant des enfants ont signalé eux aussi que le travail auprès des enfants a été positif et thérapeutique.

Une évaluation formative, fondée sur l'étude de cas de dix familles ayant participé au programme, a également fait ressortir les résultats positifs et les avantages du programme, et soutenu le modèle de traitement. Une évaluation sommative de l'essai au complet du programme est recommandée.

État du projet : ce programme en est maintenant à sa troisième année ; environ 108 familles y ont participé depuis sa mise sur pied. Le projet n'est encore que temporaire et à l'essai. Il continue de fonctionner grâce à du financement de projet¹⁶ et son avenir est incertain. Le comité lié à ce projet a commencé de façon non officielle s'est progressivement officialisé (la participation est toujours volontaire ; les membres participants ont l'aval de leur organisme, mais ne sont pas officiellement nommés au comité). De plus amples recherches sur ce modèle seront terminées sous peu.

Partage et diffusion des connaissances : le programme a été diffusé au niveau communautaire et les rapports de recherche de l'évaluation formative ont été communiqués aux bailleurs de fonds.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a permis de sensibiliser davantage les prestataires de services aux problèmes familiaux découlant des divorces très conflictuels. Il a contribué à définir et à tester des stratégies d'intervention bien structurées pour répondre aux besoins des parents et des enfants (et, espérons-le, aura permis de réduire les conséquences négatives et de prévenir l'intensification des conflits). Il continue d'y avoir de grosses lacunes dans la prestation de services à cette clientèle. « Giving Children Hope » serait, semble-t-il, l'un des seuls programmes canadiens d'intervention auprès des familles aux prises avec des divorces très conflictuels.

¹⁶ Par exemple, des fonds ont été fournis par le Manitoba, le Clarica Fund et la Winnipeg Foundation.

Enseignements : un certain nombre de défis se sont présentés dès les débuts du programme, notamment le manque de temps nécessaire pour le mettre en œuvre, pour établir un processus approprié d'orientation et de dépistage et pour faire connaître le programme au sein de la collectivité (c'est seulement au cours de la deuxième année que l'on a pu atteindre l'objectif d'aider 20 familles, mais il y avait 60 familles sur la liste d'attente à la fin du projet pilote). Du fait qu'il y a un comité local, il a fallu aider à établir des liens et obtenir des orientations appropriées ; cela a favorisé l'élaboration permanente du programme. Lorsqu'un programme de ce genre évolue avec le temps, il est important de bien clarifier le rôle d'un tel comité de même que les attentes à son égard. La viabilité du programme reste une préoccupation.

Personne ressource :

Coordonnateur

Tél. : (204) 947-1401

Télec. : (204) 947-2128

Site web : s/o

Manuel et vidéocassette du « Buffet-réseau »

Promoteur du projet : Réseau national des jeunes pris en charge (ci-après Réseau)

Année financière 1998-1999

Rôle de l'ILVF du MJ : aider à créer deux outils, une vidéocassette et un manuel, pour aider les jeunes actuellement pris en charge, ou bien qui l'ont été, à établir des réseaux dans leur milieu.

Objet du projet : créer deux outils, une vidéocassette et un manuel, consécutivement à la série d'ateliers du Réseau, qui a duré cinq jours, en juin 1998, au cap Breton. Ces outils visaient à saisir l'expertise des jeunes qui avaient participé aux ateliers, à partager ces expériences avec d'autres jeunes pris en charge qui n'y avaient pas assisté, à motiver et à inspirer d'autres à prendre des initiatives novatrices et axées sur les jeunes dans leur propre milieu.

À l'origine, ce projet consistait à faciliter la mise sur pied de réseaux locaux et provinciaux pour les jeunes pris en charge et à renforcer ceux qui existaient déjà. Ces réseaux sont des mécanismes d'entraide de jeunes pris en charge, dont bon nombre ont besoin de se remettre de traumatismes ou de situations de violence et de se prendre en charge. Grâce à ces réseaux, les jeunes apprennent à se faire valoir et à avoir accès à des ressources communautaires. Ces réseaux peuvent favoriser le processus de guérison, le développement de compétences, la scolarisation et l'emploi, et procurer un sens d'appartenance.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 45 000 \$ pour ce projet. Plusieurs fondations ont également fourni des fonds - J.W. McConnell Family Foundation (6000 \$), Laidlaw Foundation (15 000 \$), Atkinson Foundation (20 000 \$).

Partenaires de projet : le Réseau appuie la création de réseaux pour jeunes pris en charge au niveau national. L'atelier a réuni 80 jeunes pris en charge de tout le Canada, qui participent à des réseaux. Les bailleurs de fonds ont fourni leur appui à la mise en oeuvre du projet.

Résultats du projet : ce projet a donné lieu à la réalisation et la production d'une vidéocassette de confection professionnelle, d'une durée de 15 minutes, intitulée « Coast 2 Coast : A Nation of Youth United ». On y retrouve six jeunes actuellement pris en charge, ou qui l'ont été et qui sont des leaders dans le mouvement du réseautique ; ils parlent de ce que les réseaux leur apportent, l'effet qu'ils ont sur leur vie et de comment ils procurent un milieu fiable au sein duquel les jeunes peuvent en toute sécurité se remettre en question, eux-mêmes et aussi leurs

pairs, pour atteindre des objectifs réalistes. Un manuel intitulé « The Network Connection – A Network Development Manual » accompagne la vidéo.

Dès 1999, plus de 100 exemplaires de la vidéocassette avaient été distribués. Il y a eu beaucoup de commentaires favorables ; notamment, on trouve que le contenu est positif et qu'il véhicule un message d'espoir.

État du projet : en 2004, le Réseau continue d'utiliser la vidéo à différentes fins, notamment pour des présentations aux parents de familles d'accueil, aux services de protection de l'enfance, aux organismes communautaires et aux pouvoirs publics. La vidéo s'est avérée très utile pour sensibiliser les adultes aux questions, aux préoccupations et aux forces des jeunes pris en charge et pour faire connaître le Réseau. La vidéo a également été présentée dans des milieux d'enseignement et des camps pour sensibiliser les jeunes à ces situations. La vidéo est toujours utilisée avec les jeunes pris en charge et pour inspirer des activités de réseautique. La vidéo est profonde, elle rejoint les jeunes et les stimule. Il y a environ 70 réseaux locaux et provinciaux au Canada, qui offrent soutien, défense ainsi que des programmes éducatifs. Maintenir la capacité de créer et de soutenir des réseaux est un défi incessant. Le manuel est moins demandé que la vidéo ; on semble l'utiliser comme ressource plutôt que comme « marche à suivre ».

Partage et diffusion des connaissances : le Réseau continue de présenter et de distribuer la vidéo, mais nous n'avons pas de données statistiques à cet égard. Ainsi qu'on l'a indiqué ci-dessus, le manuel est moins demandé et donc, moins distribué.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ces outils, en particulier la vidéo, ont contribué à faire connaître les questions et les préoccupations des jeunes pris en charge, de même que leur force et leur faculté de rebondir. Nombre des questions et des thèmes abordés dans la vidéo sont (malheureusement) encore d'actualité. Toutefois, certaines statistiques figurant dans la vidéo ne sont plus à jour, car elles remontent à six ans.

Enseignements : les anecdotes et les images des jeunes travaillant en collaboration pour s'entraider se sont avérées un moyen très éloquent de montrer la faculté des jeunes de rebondir après un traumatisme, causé notamment par la violence familiale. Cela met en lumière l'importance de cultiver ses forces positives. Cependant, il faut plus que de la sensibilisation. Il y a un besoin constant de rejoindre plus de jeunes et de créer à cette fin des mécanismes dans les collectivités (par exemple, dans les établissements correctionnels et dans les écoles).

Personne ressource :

Directrice administrative

Réseau national des jeunes pris en charge

Tél. : (613) 230-8945

Télec. : (613) 230-4383

Tél. pour les jeunes seulement : 1-800-790-7074

Site web : www.youthincare.ca

Educating on Family Violence (site web pour renseigner sur la violence familiale)

Promoteur du projet : Law Courts Education Society of B.C.

Année financière 2001-2002

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer la création et le lancement d'un programme interactif, fonctionnant à partir d'internet, pour renseigner les élèves de la fin du secondaire sur la violence familiale et la violence dans les fréquentations.

Objet du projet : créer un site web interactif intitulé « Relationship Violence Case Studies », à consulter sur le site de la Law Courts Education Society of B.C. Il a été conçu comme un outil éducatif pour les élèves de la fin du secondaire suivant des cours de droit, sur la famille, de planification de carrière et d'organisation personnelle. Les enseignants peuvent donner le programme aux élèves, puis organiser des discussions en classe ou des projets de groupe sur la violence dans les fréquentations. Le programme comporte deux études de cas interactifs : l'un portant sur une relation entre adultes et l'autre, sur une fréquentation entre adolescents. Quatre incidents sont interprétés (avec observation) dans chaque cas, la violence augmentant d'un incident à l'autre. Après chaque incident, l'élève est appelé à déterminer ce que la femme devrait faire. En fonction de sa réponse, l'élève est dirigé vers une autre section du programme où d'autres décisions, informations ou questions de recherche conduisent à un examen plus approfondi du sujet. Le programme comprend un questionnaire au début et à la fin pour évaluer la mesure dans laquelle le contenu répond aux résultats d'apprentissage.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 35 000 \$ pour la première phase du projet (création et lancement du site web).

Partenaires du projet : des spécialistes du ministère du solliciteur général, le B.C. Justice Institute, la Legal Services Society et le B.C. Institute on Family Violence ont participé au projet à titre consultatif. Des professeurs et divers organismes ont révisé les documents du programme.

Résultats du projet : ce projet a donné lieu à la création d'un outil éducatif interactif, qui se prête à différents modes d'apprentissage; il permet aux utilisateurs de se familiariser avec les questions de violence familiale et de violence dans les fréquentations et d'apprendre comment se traitent ces questions dans le processus judiciaire.

État du projet : dans l'ensemble, le site web de la Law Courts Education Society of B.C. continue de se développer comme site éducatif. On cherche toujours des moyens de promouvoir

l'accès au site et de faire participer à un apprentissage en ligne. Le fait que les classes ne sont pas toutes équipées d'ordinateur est l'un des défis pour rejoindre les jeunes et les élèves visés. Il est intéressant de savoir que beaucoup de professeurs donnent le programme à faire comme devoir à la maison.

Partage et diffusion des connaissances : le programme est toujours un élément actif du site web de la Law Courts Education Society of B.C et figure dans ses catalogues et ses ateliers. Chaque année, celle-ci renseigne plus de 35 000 jeunes de 1500 écoles et distribue aux professeurs des documents sur ses programmes (incluant celui-ci).

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce programme a mis à disposition un autre outil éducatif sur un sujet difficile.

Enseignements : créer des outils éducatifs en ligne au sujet de la violence familiale n'est pas sans défi, en raison du sujet même et aussi du fait que l'accès aux ordinateurs peut être limité dans quelques milieux (dans les écoles, par exemple). La description d'un tel sujet sur un site web interactif demande du doigté. En raison des ressources limitées et des préoccupations quant à l'accès des destinataires aux ordinateurs, il n'a pas été possible d'utiliser des techniques telles que les dessins animés et la lecture hors champ. Le plus grand défi reste toujours de faire participer le destinataire (comme pour tout autre outil d'apprentissage en ligne). Il est important de promouvoir le programme auprès des éducateurs et de leur fournir des instructions sur la façon d'utiliser le site. Pour permettre plus d'occasions de faire valoir le point de vue des jeunes sur ce sujet, il faudrait peut-être des ressources plus précises.

Personne ressource :

Directeur administratif

Law Courts Education Society of B.C.

Tél. : (604) 660-9870

Télec. : (604) 775-3476

Site web : www.lawcourtsed.ca

Street Exit Program (STEP)

Promoteur du projet : Street Outreach Services (SOS)

Années financières 1996-1997 et 1997-1998

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer la mise à l'essai du « Street Exit Program » (STEP), conçu pour offrir un appui et des options spécialisés aux jeunes sans-abri qui sont prêts à apporter des changements considérables à leur vie.

Objet du projet : mettre à l'essai un programme de services spécialisés pour les jeunes sans-abri touchés par la prostitution. On cherchait à les aider à se prendre en charge, à délaisser la prostitution et devenir des membres productifs de la société, et à réduire ou supprimer les condamnations pénales. Les Street Outreach Services (SOS), de Anglican Houses¹⁷, a élaboré le programme d'après des consultations avec des jeunes et les expériences de prestation de services de l'organisme. Les jeunes qui se présentaient aux SOS, prêts à faire des changements considérables ainsi que ceux qui, après plusieurs années d'ambivalence, de déni ou de brefs changements, étaient prêts à faire des changements actifs, étaient admissibles au STEP. Le programme consistait en counseling individuel et collectif, en assistance pratique, en renvois aux services et soutiens appropriés, et en programmes d'aventure et de séances de réflexion afin de favoriser le travail d'équipe, de bâtir l'estime de soi et d'améliorer la motivation à changer.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 86 406 \$ sur deux exercices (1996-1997 – 22 073 \$ et 1997-1998 – 64 333 \$). Anglican Houses a fourni 80 000 \$ au cours de la même période.

Partenaires du projet : ce projet était lié de façon non officielle à d'autres programmes et services (par ex., Peer Support Program) des SOS et des Anglican Houses de l'Ontario. Il n'y avait aucun partenaire précis pour ce projet.

Résultats du projet : au cours des 18 premiers mois du programme, 19 clients (10 femmes et 9 hommes) ont pris part au programme. De ces 19 clients, aucun n'a encouru de nouvelles inculpations ou condamnations (avant la participation, il y avait un total de 31 condamnations); 17 avaient un logement stable; deux demeuraient avec des amis; 13 ne travaillaient plus comme prostitués; cinq ont signalé une réduction spectaculaire du temps passé à se prostituer. Les clients

¹⁷ En 1999, l'organisme de bienfaisance Anglican Houses a voté pour modifier son appellation et devenir LOFT Community Services. « LOFT » est l'acronyme de Leap of Faith Together (faire acte de foi ensemble). Street Outreach Services relève de cet organisme.

ont également signalé une réduction marquée d'abus d'alcool ou d'autres drogues. En outre, ils étaient tous déterminés à améliorer leurs chances d'obtenir un emploi à temps plein en reprenant leurs études, en suivant un programme de formation, en rencontrant un travailleur en formation professionnelle ou en terminant leurs études secondaires. Le 31 mars 1998, le STEP avait des dossiers de counseling individuel pour 26 jeunes voulant délaisser la prostitution. On avait apporté quelques améliorations au programme et on avait commencé à le dispenser à des jeunes que l'on avait déjà considéré être moins disposés à faire des changements, après avoir observé que le programme offrait une atmosphère favorisant les efforts de changement. Depuis mars 2004, on estime que 75 % des clients du STEP se débrouillent bien. Par exemple, une personne entame actuellement des études en droit, alors que d'autres terminent des études collégiales ou ont un emploi.

État du projet : les SOS ont cherché à obtenir du financement de divers organismes publics, privés et caritatifs, mais n'ont pas pu en obtenir pour continuer. Cependant, on croit fermement qu'il faut des programmes comme le STEP pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des jeunes et que le concept du STEP est une option valable, axée sur la collectivité, par rapport aux démarches axées sur la police ou la justice.

Partage et diffusion des connaissances : on a diffusé des renseignements au sujet du STEP dans la collectivité. En outre, le coordinateur du STEP et deux clients ont participé à une conférence internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants. (« Sortir de l'ombre, le Sommet international de la jeunesse contre l'exploitation sexuelle des enfants »).

Contribution à la lutte contre la violence familiale : le STEP avait peu de clients et des données limitées sur les résultats, mais le succès remarqué chez ses clients laisse croire que cette démarche particulière pour motiver et créer des occasions permettant aux clients de délaisser la prostitution et de faire des changements positifs dans leur vie est une solution communautaire prometteuse, qui correspond au principe de la *Loi sur le système de justice pour les jeunes*.

Enseignements : les rapports individuels et spécialisés sont particulièrement importants pour traiter de l'isolement chez les jeunes et pour bâtir la confiance. L'appui par les pairs lors des séances de groupe représente également un aspect positif. Une question clé est le besoin de continuité dans la prestation d'un programme de soutien communautaire pour lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes. Cependant, il faut du temps pour élaborer, mettre en œuvre, dispenser et mettre à l'essai de nouveaux programmes. Il est difficile d'y arriver et d'élaborer des

démarches viables de programmes dans le cadre d'ententes de financement de projet à court terme.

Personne ressource :

Président-directeur général

LOFT Community Services

Tél. : (416) 979-1994

Télec. : (416) 979-3028

Site web : sosloftcs.org

La Tournée de la prévention – Projet pilote national

Promoteur du projet : Croix-Rouge canadienne

Année financière 2000-2001

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer la mise à jour d'un programme existant de formation à la prévention de la violence pour les collectivités autochtones, intitulé « La Tournée de la prévention » et la direction d'un projet pilote de formation de formateurs de cinq jours à l'intention des agents de prévention autochtones.

Objet du projet : mettre à jour la ressource de prévention de la violence de 1997, « La Tournée de la prévention » et former des agents de prévention pour s'en servir. Le projet est l'une des composantes d'une initiative nationale plus large de la Croix-Rouge canadienne pour la prévention des mauvais traitements (ÉduRespect¹⁸) qui a permis d'enseigner à des jeunes et à des adultes qui travaillent avec des jeunes sur des questions de violence depuis 1984¹⁹. La Tournée de la prévention est un programme précis d'ÉduRespect qui traite de la prévention de la violence dans les collectivités autochtones. On y examine la violence familiale d'un point de vue culturel, familial et social et on y aborde les questions de violence liées aux expériences dans les pensionnats. Les buts de La Tournée de la prévention sont : montrer aux collectivités autochtones comment comprendre les mauvais traitements et la violence dans les familles, faciliter l'élaboration de plans de sécurité et de prévention, permettre aux collectivités de prendre des mesures initiales pour rétablir l'équilibre et leur permettre de désigner et comprendre le problème, afin de pouvoir commencer la guérison. Ce programme étant de plus en plus demandé dans les collectivités autochtones dans tout le Canada, et puisqu'il n'y a pas suffisamment de personnes formées pour le dispenser, ÉduRespect a lancé un projet pilote national afin de donner les outils et une formation à jour aux agents de prévention de plusieurs régions du pays.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 36 926 \$ pour la mise à jour du programme de formation et de la formation et Santé Canada a fourni 20 000 \$. La Minerva Foundation a également appuyé le programme pilote en 2000-2001.

¹⁸ ÉduRespect : Prévention de la violence (anciennement les Services de prévention des abus) est un programme national de la Croix-Rouge canadienne qui a permis d'enseigner à plus de 720 000 jeunes et adultes.

¹⁹ Ce programme (sous un autre nom) était dirigé par le programme Junior League de 1978 à 1984. Lorsque la Junior League a cessé d'obtenir du financement, la Croix-Rouge en Colombie-Britannique a accepté d'adopter le programme, qui est devenu programme de la Croix-Rouge en 1998.

Partenaires du projet : le manuel a été élaboré par une équipe d'auteurs, puis publié sous les auspices de la Croix-Rouge canadienne. Les partenariats avec les collectivités sont un élément clé de ce programme depuis ses débuts et tel est le cas aujourd'hui encore (voir État du projet). Il existe également un comité consultatif national pour ce programme.

Résultats du projet : ce projet a permis la deuxième édition du manuel de La Tournée de la prévention (avec un tirage initial de 2000 exemplaires), un programme de formation et un guide de ressources connexes. Au total, 14 agents de prévention autochtones de cinq provinces et un territoire ont participé à une formation de cinq jours axée sur ces documents. La rétroaction à ce sujet été très positive.

État du projet : la Croix-Rouge canadienne a continué à élargir la mise en œuvre de la formation, y compris une dimension de formation d'encadrement à l'intention des agents de prévention, que l'on appuyée grâce à des crédits du Partenariat rural canadien. En 2002-2003, une ressource complémentaire (une vidéocassette) « Out of the Shadows of Silence » a été produite, grâce à une aide financière de la Fondation autochtone de guérison. La Tournée de la prévention est active dans plusieurs régions, tout particulièrement au Nunavut, au Nouveau-Brunswick, dans le nord du Manitoba et au Yukon. Les collectivités participent activement à la mise en œuvre de la formation. Ces groupes consultatifs sont une ressource et une source d'appui pour les agents de prévention locaux. En règle générale, on met premièrement sur pied un groupe consultatif communautaire, pour que le programme soit introduit dans la collectivité de façon sûre. Par exemple, dans une collectivité du Nord, on a établi des liens entre la formation et un plan de bien-être communautaire plus large. Au Nunavut et dans le nord du Manitoba, les districts scolaires ont établi des partenariats pour appuyer et faciliter la mise en œuvre. Les commentaires obtenus lors de l'évaluation, de la part des collectivités ayant participé à la formation, sont très positifs en ce qui concerne la meilleure compréhension des questions de violence familiale et une grande capacité de la collectivité d'aborder cette question. On ressent tout particulièrement que, grâce à cette formation, il y a une plus grande collaboration entre les services de soutien.

Partage et diffusion des connaissances : les agents de prévention de la Croix-Rouge peuvent disposer du programme de formation et les participants peuvent obtenir des documents d'atelier. On retrouve sur le site web de la Croix-Rouge des renseignements au sujet du programme et au sujet de la façon dont peuvent participer les collectivités et les personnes. Les collectivités paient des frais de service de 2400 \$ à la Croix-Rouge, en plus des frais de déplacement pour la formation. Il y a certains contacts entre les collectivités qui ont mis en œuvre le programme. Il

serait cependant avantageux d'avoir un financement pour partager les réussites (par exemple, par l'entremise d'histoires de réussite) avec d'autres collectivités afin d'encourager l'espoir et d'inspirer l'action.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a progressé de façon constante pour mieux faire connaître les questions de violence familiale et a joué un rôle dans le processus de guérison dans les collectivités où il a été dispensé. Le projet a permis d'informer les participants quant aux aspects de justice pénale de la violence familiale. Il a contribué à bâtir le capital humain et social dans les collectivités (en transmettant des connaissances et en contribuant à des réseaux et à l'action collective). Par ailleurs, il faut reconnaître que la sensibilisation au sujet des questions de violence familiale peut également mettre sous tension la capacité actuelle des services de soutien. Il importe d'avoir des stratégies pour établir des liens et renforcer la capacité afin de mieux prévenir la violence familiale et mieux y réagir.

Enseignements : il est important de travailler avec les collectivités locales pour qu'elles appuient la formation et s'y engagent et pour qu'il existe des appuis pour mettre la formation en place de façon sûre qui facilitera l'action et la planification au sein de la collectivité. Il est utile d'avoir des comités locaux chargés de la planification et de la mise en œuvre pour tisser un filet de sécurité approprié. Une autre bonne stratégie est d'enseigner aux adultes d'abord, avant qu'ils commencent à travailler avec les jeunes. Il est également essentiel d'avoir des stratégies en place pour appuyer les agents de prévention (par ex., l'encadrement et la co-animation et un appui à leur disposition, au besoin). Trouver la meilleure façon de traduire et d'adapter le programme pour qu'il soit harmonisé avec les cultures et les langues locales est un défi constant.

Personne ressource :

Conseillère autochtone
Croix-Rouge canadienne
Tél. : 250-382-2043
Télec. : 250-382-3420
Site web : www.redcross.ca

Sur le dos de l'amour

Promoteur du projet : Théâtre Parminou

Années financières 1997-1998 et 1998-1999

Rôle de l'ILVF du MJ : financer la mise au point d'une pièce de théâtre au sujet de personnes qui font subir des agressions sexuelles à des enfants.

Objet du projet : mener des recherches et écrire un scénario pour une pièce de théâtre au sujet des auteurs d'agressions sexuelles d'enfant. La pièce de théâtre présente quatre profils d'agresseur et leur situation (par ex., un entraîneur de hockey qui a également été agressé dans son enfance, un père qui « aime » ses enfants). On cherche à donner un aperçu du passé, de la pensée et des comportements des agresseurs et des raisons pour lesquelles ils commettent des agressions, en ne tolérant cependant jamais ces comportements.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 8000 \$ (année financière 1997-1998) et 2000 \$ (année financière 1998-1999) pour la recherche et la rédaction du scénario. Puisqu'il a obtenu un financement pour le scénario, le Théâtre Parminou a pu avoir accès à une variété d'autres sources de financement pour la mise en scène - divers ministères de la province de Québec, le secteur privé et des organismes à but non lucratif.

Partenaires du projet : aucun partenaire direct n'a participé à la rédaction de ce scénario.

Résultats du projet : en fonction de la demande, le Théâtre Parminou a fait 35 représentations devant 8935 spectateurs dans toute la province de Québec - dans des écoles secondaires, des collèges, des centres culturels et des établissements correctionnels. En général, la pièce a provoqué une vive réaction chez les spectateurs et a encouragé la réflexion, le débat et la discussion au sujet des questions concernant les victimes et les délinquants par rapport à ce sujet.

État du projet : la pièce ne fait plus partie du répertoire du Théâtre Parminou et on ne projette pas la monter de nouveau, puisqu'il n'y a eu aucune nouvelle demande à cet effet. Par ailleurs, si on voulait reprendre la pièce de théâtre, il faudrait la réviser et la mettre à jour par rapport à la réalité sociale d'aujourd'hui.

Partage et diffusion des connaissances : tel qu'on l'a remarqué ci-dessus, la pièce a touché près de 9000 personnes.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : le théâtre militant est une tradition de longue date au Canada. Le Théâtre Parminou, qui est depuis longtemps l'une des principales compagnies de théâtre engagé du Québec, a produit une gamme de pièces qui se sont révélées être de bons outils pour renseigner la population et encourager la discussion entre spectateurs au sujet d'importantes questions sociales. Dans le présent cas, la pièce de théâtre abordait une question difficile en se concentrant sur la vie des auteurs d'agressions sexuelles d'enfant. La pièce a aidé à sensibiliser et a suscité la discussion et le débat dans un forum public.

Enseignements : les effets du militantisme sur les spectateurs sont directs. Le ciblage est donc un élément important qui peut déterminer les incidences. Ce genre de pièce peut servir, et a servi, à traiter d'autres aspects de la violence familiale. Les productions du théâtre engagé répondent aux réalités sociales d'aujourd'hui et les pièces proprement dites ne peuvent s'appliquer que pendant une durée limitée, à moins que l'on ne puisse constamment actualiser les scénarios et les pièces par rapport aux réalités, aux questions et aux préoccupations sociales.

Personne ressource :

Théâtre Parminou

Tél. : (819) 758-0577

Télec. : (819) 758-7080

Site web : www.calq.qc.ca/jp/theatre/parimou.htm

Why Do Female Victims of Domestic Violence Recant After Accusing Their Abusers?

(Pourquoi les femmes victimes de violence familiale se rétractent-elles après avoir accusé leur agresseur ?)

Promoteur du projet : Victim Services of Peel (VSP)

Année financière 2001-2002

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer un projet de recherche pour explorer les raisons pour lesquelles les femmes victimes de violence familiale se rétractent après avoir accusé leur agresseur.

Objet du projet : comprendre le vécu des femmes dans la procédure judiciaire, lorsqu'il y a inculpation en matière de violence familiale, en comparant les expériences des femmes ayant collaboré avec le système judiciaire avec celles des femmes n'ayant pas pleinement collaboré ou s'étant retirées de la procédure judiciaire. On a également cherché à déterminer les autres obstacles (obstacles systémiques) dans les forces policières, le système judiciaire et les organismes de services sociaux qui ont entravé ou qui ont omis de faciliter la participation des femmes à la procédure judiciaire. On a formé six groupes de discussion auxquels ont participé 20 femmes au total. De celles-ci, 75 % (15 femmes) ont collaboré à la procédure judiciaire jusqu'à la fin et 25 % (5 femmes) s'en sont retirées avant la fin.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 15 730 \$ pour ce projet.

Partenaires du projet : les partenaires des Victim Services of Peel (VSP) dans le cadre de ce projet étaient l'IEPO de l'Université de Toronto (qui a entrepris la recherche) et le Social Planning Council of Peel (partenaire de collaboration des VSP depuis maintes années, ayant participé à diverses étapes de la recherche, à titre consultatif).

Résultats du projet : selon les chercheurs, plusieurs points sont d'importants obstacles à la participation des femmes à la procédure judiciaire dans les cas de violence familiale. Ils ont précisé quelles étaient les raisons expliquant l'ambivalence ou la réserve que démontrent les femmes lorsque vient le temps d'accuser leur partenaire, ainsi que les questions en ce qui a trait au manque de connaissances juridiques des femmes, particulièrement sur la procédure judiciaire. Les chercheurs ont signalé que le système de justice pénale et les organismes de services d'aide aux victimes devaient être plus sensibles pour aborder les besoins des femmes (y compris le besoin de savoir-faire culturel). L'anglais n'était pas la langue maternelle de nombreuses participantes à l'étude, nombre d'entre elles avaient émigré d'un autre pays et la procédure

judiciaire ne leur était pas bien connue. Les facteurs principaux ayant fait la différence entre les femmes qui ont choisi de collaborer à la procédure judiciaire par opposition à celles qui s'en sont retirées semblent être la nature de leur expérience initiale avec la police, la présence de soutien social dans leur vie et le niveau de dépendance émotionnelle et financière à l'égard de l'agresseur. Les chercheurs ont conclu que de nombreuses femmes ayant collaboré à la procédure judiciaire hésiteraient à le faire à l'avenir. On a déterminé que les raisons principales expliquant cette hésitation sont la victimisation secondaire vécue lors des rapports avec le système et l'opinion selon laquelle la peine était indulgente. Les participantes ont également signalé qu'elles craignaient toujours pour leur sécurité et celle de leurs enfants, même après avoir collaboré à la procédure judiciaire, et qu'elles avaient apporté des changements à leur mode de vie pour éviter l'agresseur. En outre, la question de leur traumatisme émotionnel n'avait pas été réglée.

État du projet : on a mené à terme le projet et partagé les résultats avec des organismes locaux.

Partage et diffusion des connaissances : on a partagé le rapport avec des organismes communautaires et on peut également le consulter sur le site web des VSP. Les chercheurs ont également fait diverses présentations lors de réunions et de conférences et ont l'intention de soumettre un article à une revue spécialisée.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : le rapport a fourni des renseignements utiles et francs au sujet des points de vue des femmes, et une critique analytique d'un point de vue stratégique. Cependant, étant donné la taille limitée de l'échantillon, il est difficile d'en tirer des conclusions générales. Les exercices de suivi proposés par les chercheurs comprennent une recherche longitudinale pour suivre des femmes dans la procédure judiciaire et pour examiner les résultats de leur vécu.

Enseignements : ce projet comportait un certain nombre de défis, y compris les différences entre les méthodes de recherche et d'organisation des partenaires de projet et des divers intervenants communautaires, ainsi que le manque de temps pour bien planifier la recherche et investir dans l'établissement de relations pour recruter des femmes et assurer leur participation aux groupes de discussion (particulièrement étant donné la dimension multiculturelle de la population cible dans la région de Peel et l'intention initiale d'inclure des participantes autres que les clients des VSP). On a aussi l'impression que l'exécution du projet aurait été mieux servie si la communication avait été plus grande entre les principaux intervenants.

Personne ressource :

Directeur administratif

Victim Services of Peel

Tél. : (905) 568-1068

Télec. : (905) 568-0774

Site web : www.vspeel.org

Protocole de sécurité communautaire

Promoteur du projet : Stuart Lake Community Services Society

Année financière 2002-2003

Rôle de l'ILVF du MJ : appuyer l'élaboration d'un protocole de sécurité communautaire en tant qu'instrument de sécurité à l'intention d'organismes, de professionnels, de travailleurs et de bénévoles pour aider les femmes et enfants victimes de violence familiale dans la région de Fort St. James.

Objet du projet : consulter des intervenants dans les collectivités afin d'élaborer un protocole communautaire, auquel pourraient avoir recours les organismes sociaux, les professionnels, les travailleurs et les bénévoles lorsqu'ils s'occupent de victimes de violence familiale à Fort St. James. Il s'agissait de la première partie d'une plus vaste initiative par étapes pour établir un refuge sécuritaire pour les femmes et les enfants victimes de violence. Un examen des statistiques locales et des discussions avec d'autres organismes de la collectivité ont permis d'établir le besoin d'un protocole communautaire et d'un programme de formation à l'intention des travailleurs ou des bénévoles dans le refuge sécuritaire.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 8286 \$ pour l'élaboration du protocole.

Partenaires du projet : la Stuart Lake Community Services Society, fondée en janvier 1999, a des partenariats avec divers intervenants dans la collectivité, y compris la GRC locale, la banque Nak'azdli, les services de santé Nak'azdi, la Nechako Valley Community Services Society, le district de Fort St. James, les services de santé Northern Interior, la Omineca Safe Home Society, la Fort Alcohol and Drug Society et l'hôpital de Stuart Lake. Un groupe de 12 personnes provenant d'organismes communautaires ont dispensé des conseils quant à l'élaboration du protocole.

Résultats du projet : le protocole a été rédigé en cinq semaines. On a établi une liste de quarante-sept (47) organismes de la collectivité et de la région, et on a pu consulter 37 de ces intervenants lors de la période d'élaboration du protocole. Les consultations ont été particulièrement utiles pour mieux faire connaître la question, pour déterminer les pratiques et les lacunes actuelles et pour obtenir le ralliement des collectivités au protocole communautaire.

État du projet : la Stuart Lake Community Services Society a poursuivi ses efforts pour finaliser le protocole, et avec un plus grand soutien financier, a formé les personnes qui allaient travailler dans le refuge sécuritaire.

Partage et diffusion des connaissances : le protocole permet que les organismes communautaires soient informés des services et des façons de travailler des uns et des autres. On estime qu'il s'agit d'un instrument précieux pour rassembler les organismes communautaires afin d'aborder cette question. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements au sujet du protocole ne sont pas publics.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : l'élaboration du protocole de sécurité communautaire a aidé à mieux faire connaître la question et à mobiliser les efforts des collectivités (organismes, professionnels, travailleurs et bénévoles) pour augmenter la sécurité des victimes de violence familiale dans la région de Fort St. James. Le projet en question a permis aux collectivités d'élaborer un modèle d'étude et un processus concrets, adaptés aux besoins de la collectivité, et (accompagné de la formation dispensée après la première phase) a facilité la mise en œuvre sans heurt du refuge sécuritaire. Cependant, il existe des défis constants au niveau communautaire en ce qui a trait à la violence familiale. Il y a donc un besoin continu de communication et de collaboration entre les organismes, de défense des intérêts, d'éducation et de sensibilisation, de formation, et de stratégies pour aborder les lacunes dans les activités de liaison et la prestation de services dans la région de Fort St. James, qui comprend différentes collectivités dans une grande région géographique. Il est particulièrement difficile de faire avancer les travaux, étant donné les ressources limitées, les changements de priorités de l'État et le fait que les organismes de prestation de services doivent mener plusieurs tâches et se sentent au maximum – et au-delà – de leur capacité.

Enseignements : l'élaboration du protocole faisait partie d'une initiative plus vaste (l'établissement d'un refuge sécuritaire) et il a été possible de concentrer les efforts communautaires sur cette tâche en assez peu de temps (cinq semaines). Ce délai a posé un défi (en ce qui concerne l'achèvement du processus de consultation, la rédaction et la révision du protocole), mais il a tout de même été possible de progresser assez rapidement grâce à la bonne volonté, la coopération et la collaboration dans de nombreuses parties de la collectivité (y compris dans le groupe consultatif du projet). Le fait d'avoir des ressources humaines pour coordonner les efforts (grâce au financement de projet et aux bénévoles) s'est révélé être un élément essentiel à la réussite. Pour assurer la pérennité du succès, il importe d'avoir un comité

permanent pour favoriser la responsabilité et fournir des occasions de discuter de ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré.

Personne ressource :

Coordonnatrice

Fireweed Safe Haven

Tél. : (250) 996-8081

Télec. : (250) 996-6747

Site web : s.o.

« Les femmes maltraitées »

Promoteur du projet : Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba
Année financière 1999-2000

Rôle de l'ILVF du MJ : fournir un financement pour réviser et mettre à jour deux instruments de vulgarisation juridique, conçus pour mieux faire connaître les questions de violence familiale et dispenser aux femmes des renseignements de base au sujet des plans de protection, de intervention policière, du logement en cas d'urgence, de l'aide financière et de la protection juridique en situation de violence familiale.

Objet du projet : réviser et mettre à jour les publications de vulgarisation à l'intention des femmes, publiées par l'Association. Les documents, qui ont été bien reçus, sont intitulés « Les femmes maltraitées » (guide) et « Ordonnances judiciaires pour assurer votre protection » (dépliant basé sur un chapitre du guide). En raison de modifications législatives considérables de fond et de procédure, les deux publications ont dû être révisées à fond pour demeurer à jour et exactes du point de vue juridique.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 9298 \$ pour ce projet et l'Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba, 7800 \$ pour imprimer les documents révisés.

Partenaires du projet : aucun partenaire officiel n'a participé à ce projet. Un avocat de l'aide juridique, un procureur et un représentant de la Direction du droit de la famille de Justice Manitoba ont participé pour assurer la révision.

Résultats du projet : un guide révisé intitulé « Les femmes maltraitées et la loi » et un dépliant révisé, basé sur le chapitre quatre du livret, intitulé « Ordonnances judiciaires pour assurer votre protection » ont été produits en anglais²⁰. Ces documents sont conçus pour mieux faire comprendre la violence familiale et susciter le débat dans les domaines de la réforme judiciaire et de la justice réparatrice et au sujet des rapports entre ces questions et les droits des femmes. Les documents sont rédigés pour être à la portée des fournisseurs de services et des clients. Il était prévu que l'Association publierait 9000 copies du guide révisé (8000 en anglais et 1000 en français) et 11 000 copies du dépliant révisé (10 000 en anglais et 1000 en français).

²⁰ Remarque : On peut se procurer les deux publications dans les deux langues officielles. On a entrepris la traduction des documents et leur publication en anglais et en français grâce à d'autres crédits.

État du projet : dès mars 2004, les réserves de l'Association d'éducation juridique communautaire étaient presque épuisées (on estimait qu'il restait uniquement environ 300 exemplaires du guide). L'Association a demandé des crédits auprès d'une autre source pour la réimpression. Il est clair que ces produits sont demandés, mais il est difficile d'évaluer leurs incidences, puisque la majorité des commandes sont en vrac et faites par d'autres fournisseurs de services. Les documents sont utilisés pour renseigner et dispenser de la formation.

Partage et diffusion des connaissances : les publications ont été diffusées par l'entremise d'un réseau d'organismes à une variété d'audiences au Manitoba - refuges pour femmes, organismes de défense, maisons de transition, bibliothèques publiques, centres de ressources pour femmes ou pour familles, services pour immigrants, organisations autochtones, YMCA et YWCA, aide juridique du Manitoba, hôpitaux, services policiers, services de counseling, ministères du travail social. On a également distribué les documents dans le cadre de diverses conférences et expositions, dont un réseau inter-organismes local pour parents adolescents, la Journée du droit, la conférence de la Manitoba Child Care Association, des journées d'orientation universitaires, la Journée d'entraide de Centraide et une série d'ateliers en 2002 sur la *Loi sur le système de justice pour les jeunes*. On a également diffusé les documents dans des trousseaux de renseignements sur le droit de la famille. On estime que la moitié de la diffusion est faite de façon proactive, et l'autre moitié, en réponse à la demande. On peut également se procurer les documents sur le site web de l'Association.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : il faut des documents de vulgarisation juridique au sujet de la maltraitance, car ils sont pour les personnes (qui pourraient être en situation de crise) une ressource écrite utile, qui complète les rapports en personne ou par téléphone.

Enseignements : il importe que les documents de vulgarisation juridique soient exacts, rédigés en langage clair et simple, conçus pour être facile à lire. Il existe des lacunes en ce qui a trait aux publications dans d'autres langues (par exemple, les langues autochtones).

Personne ressource :

Directrice administrative

Association d'éducation juridique communautaire

Tél. : (204) 943-2382

Télec. : (204) 943-3600

Site web : www.communitylegal.mb.ca

Projet de brochure d'information sur la violence familiale

Bénéficiaire du financement : Public Legal Education Association of Saskatchewan

Année financière 2001-2002

Rôle de l'ILVF du MJ : fournir un financement pour appuyer l'élaboration et la diffusion d'une liste de vérification de sécurité, à l'intention des femmes dans une relation violente.

Objet du projet : dispenser, de façon sûre et discrète, une liste de vérification de sécurité aux femmes dans une relation violente. La liste de vérification était présentée de façon novatrice pour ne pas éveiller l'attention de l'agresseur quant à son existence et son contenu. La ressource a été élaborée en consultation avec des refuges pour femmes en Saskatchewan, des organismes de défense, d'autres organismes de prestation de services et des organismes publics qui s'occupent des victimes de maltraitance.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 16 800 \$ pour l'élaboration de cette ressource.

Partenaires du projet : Provincial Association of Transition Houses (PATHS), Saskatchewan Battered Women's Advocacy Network (SBWAN) et Saskatchewan Towards Offering Partnership Solutions to Violence (STOPS to Violence – anciennement Provincial Partnership Committee on Family Violence) ont participé à titre consultatif à l'élaboration de la ressource et à la diffusion du produit final auprès des femmes.

Résultats du projet : au total, 22 000 produits ont été réalisés et diffusés à plus de 30 refuges pour femmes, organismes de défense des intérêts des femmes, autres organismes de prestation de services, services de police, centres de santé et bureaux des services publics dans les collectivités de la Saskatchewan, pour diffusion aux clients. Selon les commentaires émis par les organismes, les clients estiment que les renseignements sont utiles. On croit que la ressource a au moins contribué à mieux faire connaître les questions de sécurité personnelle dans le contexte de relations violentes et a dispensé des renseignements pratiques sur par exemple la façon de quitter un conjoint sans danger.

État du projet : tous les produits ont été diffusés²¹ et le projet n'est plus actif. Le promoteur du projet reçoit régulièrement des demandes d'autres produits.

²¹ La plus grande partie des produits (20 854) ont été diffusés en 2002.

Partage et diffusion des connaissances : comme on l'a fait remarquer ci-dessus, les produits fabriqués dans le cadre de ce projet ont été diffusés. On a peu fait connaître cette ressource en dehors des partenaires de diffusion, pour ne pas divulguer de renseignements au sujet du format de présentation (par crainte d'aggraver les problèmes dans une relation en éveillant l'attention de l'agresseur quant à l'existence de la ressource entre les mains de la femme).

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a représenté une façon novatrice de renseigner les femmes dans une relation violente quant à leur sécurité personnelle. Il s'agit donc d'un instrument novateur de diffusion de renseignements et de sensibilisation qui pourrait aussi mener à d'autres inventions pour renseigner sans danger les femmes dans une relation violente.

Enseignements : en général, tous les participants au projet étaient enthousiastes et les processus d'élaboration et de diffusion ont bien fonctionné. L'exécution du projet aurait été mieux servie si la communication et la collaboration avaient été plus grandes entre les organismes participants, afin qu'une perspective commune quant au contenu de la ressource soit maintenue au cours de son élaboration (par exemple, pour que l'on comprenne que le produit n'allait pas inclure de numéro de secours, comme ces derniers seraient différents d'une collectivité à l'autre). Il y a eu un certain nombre de défis imprévus du point de vue pratique pour ce qui est des coûts et du processus d'emballage de la ressource (on n'a donc pu fabriquer que 22 000 produits, alors qu'à l'origine on voulait en produire 50 000).

Personne ressource :

Co-directeur

Public Legal Education Association of Saskatchewan

Tél. : (306) 653-1868

Télec. : (306) 653-1869

Site web : www.plea.org

Men's Track du First Charge Intervention Process

Promoteur du projet : Grey Bruce Court Coordination Committee (maintenant connu sous le nom de Grey Bruce Domestic Violence Coordinating Committee)

Année financière 1999-2000

Rôle de l'ILVF du MJ : fournir un financement pour élaborer deux composantes d'un modèle coordonné d'intervention (First Charge Intervention Process - FCIP) que l'on a élaboré dans une région rurale de l'Ontario.

Objet du projet : élaborer une composante de programme d'encadrement pour hommes (Men Mentoring Men) pour le Men's Track du the First Charge Intervention Process (FCIP), en plus d'un plan pour intégrer le programme au modèle général du FCIP. Le modèle du FCIP est composé de cheminements parallèles pour hommes et pour femmes, c'est-à-dire, d'options d'appui et de renseignements coordonnés, mais distincts et différents, provenant d'un certain nombre de services. Le FCIP a été conçu pour les situations où un homme est officiellement accusé de voies de fait contre un membre de la famille pour la première fois et cherche à empêcher davantage de violence. Le FCIP était basé sur des consultations et des recherches indiquant que l'accusation seule semblait faire en sorte que les femmes soient moins, plutôt que davantage, protégées de leur partenaire violent. On a inclus le FCIP au processus d'accusation plutôt que d'en faire une façon de le détourner. Le cheminement des femmes comprenait le renvoi immédiat par la police aux services d'aide aux victimes, la planification de la sécurité, la participation aux conditions de mise en liberté et une occasion de remettre une déclaration au sujet des caractéristiques et des incidences de la violence du partenaire sur elle-même et sur les enfants. Le cheminement des hommes comprenait la demande officielle de participation au processus, la participation à un programme d'enseignement pour adultes de trois soirées au sujet des répercussions de la violence, l'encadrement par des hommes bénévoles et l'occasion de concevoir et d'entreprendre un plan de changement. Celui-ci comprend la participation au Men's Program, un programme psychopédagogique de vingt-et-une semaines à l'intention des hommes violents et d'autres renvois appropriés à des organismes tels que les services d'aide en matière de toxicomanie, avant le dépôt des accusations. Le FCIP comprenait également une équipe d'intervention en cas de violence familiale, établie tôt dans le processus pour se concentrer sur les répercussions qu'a eu la violence de l'homme sur sa famille, ainsi que sur l'élaboration d'un plan de changement pour l'homme qui ne compte pas uniquement sur la possibilité d'intervention imposée par le tribunal.

La composante Men Mentoring Men concernait un processus dans le cadre duquel les « anciens » ayant reçu une formation du programme Men's Track se portaient bénévoles pour rencontrer un homme accusé pour la première fois de voies de fait contre un membre de la famille, immédiatement suivant l'accusation, afin de le rejoindre, de le renseigner sur le programme et de le soutenir pour l'encourager à changer, en fonction de l'expérience personnelle de changement de l'ancien.

Financement : l'ILVF du MJ a versé 5499 \$ au projet Men Mentoring Men. L'élaboration et la mise en œuvre des autres composantes du modèle du FCIP ont eu lieu grâce à divers bailleurs de fonds, y compris Justice Canada, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, Condition féminine Canada, la Fondation Trillium de l'Ontario et des contributions non financières de la collectivité.

Partenaires du projet : le Grey Bruce Court Coordination Committee, fondé en 1997²², était chargé de l'élaboration du FCIP et a agi en tant que comité directeur du projet. Il s'agit d'un comité communautaire, dont les membres proviennent de principaux organismes qui dispensent des services dans la région, y compris les services de police municipaux, des Premières nations et de la province de l'Ontario, les procureurs, le personnel de probation et de libération conditionnelle, les services d'aide aux victimes, les services de bien-être de l'enfance, les refuges pour femmes, le centre d'amitié autochtone, le programme destiné aux agresseurs, les services d'aide à la toxicomanie et les anciennes victimes. Le comité, grâce à ses membres, a proposé un local où tenir des réunions et a aidé à faciliter le processus d'élaboration. Le personnel du FCIP a élaboré (et mis en œuvre) la composante de programme.

Résultats du projet : ce projet a donné lieu à la mise sur pied de la composante Men Mentoring Men du Men's Track Program²³. Cette composante a par la suite été mise à l'essai et, bien que l'on ait déterminé qu'elle a eu du succès, certains défis sont apparus; par exemple, le transport et

²² Depuis les années 1980, la communauté Grey Bruce s'intéresse à la lutte contre la violence familiale. Ce comité a été fondé en 1997 (un comité antérieur, la Grey Bruce Family Violence Coalition, a cessé d'obtenir du financement en 1996 en raison de changements aux priorités de financement de l'État).

²³ Le Men's Track Program comprenait cinq éléments - intervention policière (le dépôt de l'accusation), Men Mentoring Men (entrevue), enseignement pour changer (rencontres), counseling collectif (Men's Program), appui de la part des anciens (Men's Program). L'élaboration du programme a compris la mise sur pied d'un modèle et d'une structure de gouvernance, le processus de sélection et de renvoi, la gestion de cas, les rapports avec d'autres services, les mesures de responsabilisation, la considération à l'égard des cultures, un plan de dotation et un budget.

l'établissement au calendrier de visites dans le contexte rural. Certains hommes ayant participé au programme ont pris la parole en public au sujet de la violence familiale et pour appuyer le FCIP.

État du projet : la composante de programme Men Mentoring Men ne reçoit pas de financement continu, donc il s'est révélé difficile de poursuivre le projet. Par exemple, il n'existe aucune ressource précise pour la formation continue de bénévoles et pour la coordination. En 2003, le projet a reçu environ 5000 \$ de la part d'une fondation générale pour rediriger le Men's Track Program et faire participer les anciens à d'autres aspects du programme (tels que les rencontres de groupe). En mars 2004, le comité travaillait toujours à mettre en œuvre divers aspects du First Charge Model, mais il y a eu un certain nombre de changements dans le système de justice pénale qui ont eu des répercussions sur le FCIP, y compris le fait que l'Ontario ait lancé un processus judiciaire concernant la violence familiale dans le comté de Grey Bruce et l'établissement d'équipes d'intervention en cas de violence familiale. Puisqu'il n'y a pas de financement de soutien pour le modèle du FCIP, il s'est avéré difficile d'en assurer la continuité. Le comité continue à se réunir régulièrement et s'attache à présent à enseigner et à participer à une mise à l'essai au niveau provincial d'un rapport d'activités sur la violence faite aux femmes à l'intention de la collectivité (financé par l'entremise de l'Initiative de prévention de la violence faite aux femmes du gouvernement de l'Ontario).

Partage et diffusion des connaissances : on a fait connaître la composante de programme Men Mentoring Men au niveau communautaire, en tant que partie du FCIP, et lors de diverses présentations.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : ce projet a permis d'élaborer un modèle novateur d'intervention précoce pour les hommes violents, lié à un modèle global pour favoriser le changement et a mené à sa mise à l'essai. Ainsi, la composante de programme Men Mentoring Men a aidé à mieux faire connaître le mérite de l'intervention précoce et l'importance de la responsabilité à l'échelle de la collectivité pour assurer la sécurité de la victime. Le modèle a été élaboré en consultation avec des hommes et des femmes, donc a permis de voir le point de vue des clients et de souligner l'importance de la participation active dans le processus de changement, ce qui a contribué à la lutte contre la violence familiale.

Enseignements : lorsque le comité a lancé le FCIP, il imaginait un modèle de collectivité rurale, mais il a été impossible d'obtenir du financement pour le modèle au complet. Par conséquent, on a adopté une démarche plutôt décousue pour élaborer et mettre en œuvre le FCIP. Cela a

également signifié que le promoteur du projet a passé beaucoup de temps à rédiger des demandes, à gérer les projets et à financer les logistiques pour répondre aux critères et aux exigences de financement des divers bailleurs de fonds. En bout de ligne, l'incertitude et l'instabilité du financement de projet, en plus des changements dans la démarche de l'Ontario pour traiter de la dimension de justice pénale de la violence familiale dans le comté de Grey Bruce, ont fait qu'il est difficile de soutenir cette composante de programme et de mettre le FCIP en œuvre tel que prévu.

Personne ressource :

Coordinateur

Men's Track

Tél. : (519) 372-2720

Télec. : (519) 372-0961

Site web : s.o.

« Maltraiter une personne âgée : le crime caché »

Promoteur du projet : Information juridique communautaire de l'Ontario (CLEO)

Année financière 1999-2000

Rôle de l'ILVF du MJ : fournir du financement pour la révision, l'impression et la traduction d'un instrument de vulgarisation juridique visant à mieux faire comprendre la violence ainsi que ses rapports avec les personnes âgées et à encourager la discussion à cet effet.

Objet du projet : mettre à jour, traduire et publier la septième édition de la publication « Maltraiter une personne âgée : le crime caché », livret conçu pour renseigner les personnes âgées des renseignements sur leurs droits et leurs responsabilités. Publié pour la première fois en 1991, le livret est depuis lors en demande constante.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni 20 969 \$ pour ce projet.

Partenaires du projet : le CLEO participe activement à un certain nombre de réseaux, de comités et de coalitions au service des personnes à faible revenu et d'autres groupes vulnérables ; il détermine ses priorités de projet en consultation avec des cliniques et des groupes communautaires. Pour ce projet, le CLEO a travaillé avec le Advocacy Centre for the Elderly.

Résultats du projet : en 2001, le CLEO et le Advocacy Centre for the Elderly ont publié ensemble 20 000 exemplaires de « Elder Abuse: The Hidden Crime » et 3000 exemplaires de « Maltraiter une personne âgée : le crime caché ».

État du projet : on a mené le projet à terme et cette édition a été réimprimée plusieurs fois pour satisfaire la demande.

Partage et diffusion des connaissances : depuis sa publication en 1991, ce livret est sans cesse demandé. On demande surtout la version en anglais (entre 2001 et 2003, 85 820 exemplaires de la version en anglais ont été diffusées). Cette édition a également été distribuée lors d'une foire pour personnes âgées à l'hôtel de ville de Toronto. Le livret est distribué (sur demande) à une gamme d'organismes, y compris les services de renseignements communautaires, les organismes de lutte contre la pauvreté, les organismes de lutte contre la violence familiale, les collectivités ethnoculturelles, les organismes d'aide aux familles et aux enfants, les organismes de santé, les organismes d'aide aux immigrants et aux réfugiés, les organismes d'alphabétisation, les organismes d'aide aux personnes âgées, les refuges, les services aux victimes, les organismes de

droits des travailleurs et de travail et d'emploi, les organismes publics, les milieux juridiques, les hôpitaux, les fournisseurs de logement, les organismes du secteur privé, les écoles et les collèges. On s'en sert à diverses fins d'enseignement et de sensibilisation (y compris la formation), dans divers cadres professionnels et communautaires. On peut également se procurer le livret sur le site web de l'organisme.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : cette publication en langage clair et simple est particulièrement utile pour les personnes qui cherchent les conseils et les services d'organismes communautaires, puisqu'on peut la prendre et la lire quand on veut. Il ne s'agit pas de remplacer les conseils juridiques, mais de dispenser des renseignements utiles et d'encourager que l'on pose des questions et que l'on s'assure de pouvoir se prévaloir de ses droits.

Enseignements : les publications de ce type doivent être à jour par rapport aux réalités actuelles et au droit.

Personne ressource :

Directrice administrative

Information juridique communautaire de l'Ontario

Tél. : (416) 408-4420

Télec. : (416) 408-4424

Site web : www.cleo.on.ca

Second National Conference on Elder Abuse: A Time for Action (deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées – il est temps d'agir)

Bénéficiaire du financement : Université de Toronto, Institute for Human Development, Life Course and Aging

Année financière 1999-2000

Rôle de l'ILVF du MJ : contribuer un financement pour appuyer une conférence nationale conçue pour mieux faire connaître les questions liées à la maltraitance des personnes âgées.

Objet du projet : organiser une conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées, suite à une recommandation faite lors du Symposium of International Elder Abuse Experts en 1998²⁴. On a cherché à réunir divers intervenants dans un cadre national pour mieux faire connaître les questions, partager des renseignements d'une variété de points de vue, prendre des contacts et élaborer un plan d'action (volontaire) sur trois ans pour faciliter l'établissement de priorités et la collaboration entre les intervenants.

Financement : l'ILVF du MJ a fourni un total de 20 000 \$ à la conférence nationale. On estime que le coût total de la conférence a été de 266 000 \$. Les autres bailleurs de fonds ont été Santé Canada, Patrimoine canadien, le CRSH, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, Industrie Canada, le ministère de la Santé de l'Ontario et le ministère des services sociaux de l'Ontario.

Partenaires du projet : on a cherché à collaborer avec une autre université, mais il n'y a eu finalement aucun autre partenaire de projet. On a travaillé particulièrement fort pour que des adultes plus âgées participent à la conférence. Un comité consultatif national et un comité de planification de la conférence (les deux représentant divers intervenants) ont participé à la planification et la mise en œuvre de la conférence.

Résultats du projet : la conférence a réuni 326 participants représentant divers intérêts et disciplines. Les thèmes de la conférence étaient les activités, les orientations, les soins de longue durée, l'éducation, la recherche, les questions ethnoculturelles, les questions juridiques, la criminalité et les rapports entre les sexes. Les participants ont pu prendre des contacts, échanger

²⁴ La première conférence nationale a eu lieu en 1991. Depuis lors, de nombreuses conférences nationales, provinciales et locales auxquelles ont participé des professionnels, la population et des personnes âgées ont abordé la question de la maltraitance des personnes âgées.

des connaissances et des renseignements, apprendre des démarches novatrices pour traiter la maltraitance des personnes âgées. La conférence a contribué au développement organisationnel du Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s et a inclus l'élaboration d'un plan d'action sur trois ans, en grande partie axé sur des activités pour favoriser une plus grande sensibilisation à l'égard des questions de maltraitance des personnes âgées et la participation au partage de renseignements et au réseautage.

État du projet : les principaux avantages de cette conférence étaient la sensibilisation, ainsi que la facilitation du partage de renseignements et du réseautage entre les intervenants. Il y a eu un certain suivi quant à diverses actions soulignées dans le plan d'action (par exemple, on a élaboré un site web pour le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s).

Partage et diffusion des connaissances : le compte rendu de la conférence a été diffusé aux participants et les documents peuvent être utilisés notamment lors de présentations, de rapports.

Contribution à la lutte contre la violence familiale : la première conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées a eu lieu en 1991. La conférence de 1998 a été une deuxième occasion de réunir les intervenants pour explorer les questions. En plus d'avoir mieux fait connaître les questions et d'avoir permis l'échange de renseignements d'une variété de points de vue (par ex., la santé, la culture, le droit et les finances), la conférence a été l'occasion de discuter des questions et des lacunes, y compris les nouvelles préoccupations telles que l'exploitation financière, les lacunes dans la prestation de services, et la dénonciation obligatoire de la violence.

Enseignements : les conférences nationales sont une précieuse occasion de rassembler des personnes pour aborder une préoccupation commune et pour contribuer au foisonnement des idées et des démarches. Les échanges d'information, les contacts et le réseautage peuvent également aider à faciliter d'autres mesures.

Personne ressource :

Institute for Human Development, Life Course and Aging

Université de Toronto

Tél. : (416) 978-1793

Télec. : (416) 978-4771

Site web : www.utoronto.ca/lifecourse/deptinfo.htm